

RAPPORT
SUR
L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION
DES AFFAIRES
DE LA
VILLE DE LIÈRE.

ANNÉE 1864—1865.



LIÈRE,
JOSEPH VAN IN ET C^e, IMPRIMEURS
des écoles normale et militaire.

1887

1887

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE GÉNÉRAL

LE GÉNÉRAL

LE GÉNÉRAL



LE GÉNÉRAL

RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES

DE LA

VILLE DE LIERRE,

POUR L'ANNÉE 1864 - 1865,

FAIT PAR LE

COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS,

en exécution de l'art. 70 de la loi communale.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

ADMINISTRATION ET LA SÉLECTION DES AFFAIRES

PAR M. J. H. HARRIS

DE LA FACULTÉ DE DROIT

COLLÈGE DES BOURGEOIS ET NOBLES

en réponse au fait de la loi

TITRE PREMIER.

Population.

SECTION I.

État de la population.

Au 31 décembre 1863, la population de la ville s'élevait comme suit :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
	7470	7801	15271
Elle s'élevait au 31 déc. 1864, à	7485	7781	15266
Différence en plus pour 1864	15	”	”
” en moins ”	”	20	5

La diminution de la population provient d'un côté du grand nombre des décès, qui ont eu lieu pendant l'année 1864, et d'un autre côté de ce que les sorties dépassent de beaucoup les entrées, ainsi qu'il sera indiqué aux tableaux de la section II.

Les nouveaux modèles prescrits par disposition ministérielle du 24 juin 1864, pour les déclarations de changement de résidence, ont été mis en usage et sont régulièrement envoyés.

SECTION II.

Mouvement de l'état civil.

§ 1.

Naissances, Décès, Mariages, Divorces, Adoptions, Légitimations.

État des décès par âge :

De	1 mois et au-dessous	37
"	1 à 2 mois	13
"	2 à 3 "	6
"	3 à 4 "	8
"	4 à 5 "	5
"	5 à 6 "	5
"	6 à 7 "	3
"	7 à 8 "	3
"	8 à 9 "	3
"	9 à 10 "	5
"	10 à 11 "	4
"	11 à 12 "	7
"	12 à 15 "	19
"	15 à 18 "	18
"	18 à 21 "	8
"	21 mois à 2 ans	8
"	2 ans accomplis	21
"	3 " "	21
"	4 " "	12
"	5 " "	11
"	6 " "	11
"	7 " "	4
"	8 " "	2
"	9 " "	1
"	10 " "	2
"	11 à 15 ans accomplis	10
"	16 à 20 "	9
"	21 à 25 "	13
"	26 à 30 "	16
"	31 à 35 "	18

	REPORT	303
De 36 à 40 ans accomplis	.	11
" 41 à 45 "	.	12
" 46 à 50 "	.	10
" 51 à 55 "	.	10
" 56 à 60 "	.	25
" 61 à 65 "	.	24
" 66 à 70 "	.	29
" 71 à 75 "	.	26
" 76 à 80 "	.	21
" 81 à 85 "	.	12
" 86 à 90 "	.	9
" 91 à 95 "	.	2
" 96 à 100 "	.	"
	TOTAL.	494

Différents genres de maladies auxquelles ont succombé les personnes décédées en 1864 :

Abcès	7
Angine	12
Anévrisme	3
Anthrax	1
Apoplexie	20
Bronchite chronique	16
Cancer	10
Catarrhe pulmonaire	17
Chutes, noyés, etc.	3
Convulsions	50
Croup	66
Encéphalite	3
	A REPORTER.
	208

	REPORT.	
Entérite chronique	9	208
Épilepsie	3	
Épuisement. — Faiblesse.	36	
Fièvres cérébrales et autres	24	
Grippe	5	
Hémoptysie	5	
Hydropisie	35	
Hypertrophie du cœur	10	
Phthisie pulmonaire	100	
Pneumonie chronique	40	
Pleuropneumonie	8	
Rougeole	2	
Scrofules	7	
Suicides.	2	
	TOTAL	494

De ce nombre 455 personnes sont décédées avec secours médical et 34 sans secours médical; 387 sont mortes à domicile et 102 aux hôpitaux, hospices et autres établissements publics; 2 personnes se sont noyées, 2 se sont suicidées et une personne est morte à la suite d'une chute.

50 Mariages ont été contractés sur certificats d'indigence.

Changements de domicile.

A. Personnes qui se sont établies dans la commune venant

D'AUTRES COMMUNES DE LA PROVINCE.		D'AUTRES PROVINCES DU ROYAUME.		DE L'ÉTRANGER.		TOTAL.		TOTAL GÉNÉRAL.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
220	245	50	57	3	5	273	307	580

B. Personnes qui ont quitté la commune pour s'établir

DANS D'AUTRES COMMUNES DE LA PROVINCE.		DANS D'AUTRES PROVINCES DU ROYAUME.		A L'ÉTRANGER.		TOTAL.		TOTAL GÉNÉRAL.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
215	232	94	88	7	9	316	329	645

§ 3.

Observations sur la tenue des registres de l'état civil.

Nous ne pouvons que répéter ce qui a été dit au sujet de ce § dans les précédents rapports.

Les registres de l'état civil sont tenus avec tout le soin et l'exactitude désirables.

§ 4.

Vérification des naissances et des décès.

Voir les rapports précédents.

TITRE DEUX.

Administration communale.

SECTION I.

Conseil communal.

Depuis notre dernier rapport le conseil a perdu un de ses membres. M. J. F. VAN DEN WYNGAERT-VAN BERCKELAER, élu pour la partie extra-muros, est décédé le 29 novembre 1864, après une courte maladie, dans un âge peu avancé.

Nommé conseiller communal le 28 octobre 1857, il fut réélu pour un nouveau terme de six années le 26 octobre 1860.

La ville perd en lui un de ses meilleurs citoyens et l'administration communale un membre intègre et dévoué aux intérêts qui lui avaient été confiés.

Le conseil a assisté en corps à son enterrement; M^r VERMEULEN, conseiller communal, a prononcé quelques mots d'adieu sur sa tombe.

Le défunt conseiller qui appartenait à la série sortante de 1866, n'a pas été remplacé jusqu'à ce jour.

Il n'y a pas eu d'autre mutation.

Le conseil a tenu pendant l'année 1864, vingt séances.

SECTION II.

Collège des bourgmestre et échevins.

Sans mutation.

Le collège continue à tenir ses séances les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine.

Néanmoins il se réunit journellement et statue sur les affaires dont l'urgence est démontrée.

SECTION III.

Personnel et organisation des bureaux.

Le personnel n'a subi aucun changement; tous les employés s'acquittent bien de leurs devoirs.

SECTION IV.

Octroi.

Pour mémoire.

SECTION V.

Listes électorales. — Listes du jury. — Élections.

La révision annuelle des listes électorales a donné le résultat suivant :

Années.	Chambres législatives.	Conseil provincial.	Conseil communal.
1863	402	418	538
1864	405	423	526
	—	—	—
Différence	en plus »	»	12
	en moins 3	5	»

Les radiations suivantes ont été faites sur la liste des électeurs pour les chambres législatives :

1° Électeurs décédés	17
2° Ne payant plus le cens	5
3° Ayant changé de domicile	3

TOTAL. 25

Les nouvelles inscriptions ont eu lieu comme suit :

1° Pour les chambres législatives	21
2° Pour le conseil provincial.	2
3° Pour le conseil communal.	42

TOTAL. 65

Les réclamations suivantes ont été faites au sujet des différentes listes électorales :

1° Quatre pour obtenir l'inscription sur la liste pour les chambres législatives ; toutes ont été admises.

2° Cinq pour obtenir l'inscription sur la liste pour le conseil communal, une a été rejetée; un électeur a réclamé contre une inscription faite sur la liste des électeurs communaux; sa réclamation a également été rejetée; enfin un appel a été fait auprès de la députation permanente contre une décision du conseil communal par un électeur dont la demande en inscription sur la dite liste n'avait pas été admise; la décision du conseil a été maintenue.

3° Deux demandes en inscription sur la liste des électeurs provinciaux ont été admises par le collège.

Un électeur a été rayé de la liste générale par la députation permanente, sur l'appel interjeté par M^r le commissaire de l'arrondissement de Malines.

La dernière liste des personnes aptes à être jurés, contenait 56 noms.

La liste des éligibles au sénat en contient trois.

Nous faisons suivre ici le tableau récapitulatif des professions exercées par les électeurs pour les chambres législatives, rédigé d'après un nouveau modèle prescrit par le gouvernement.

Cultivateurs et fermiers	26
Industriels (chefs d'usines ou de grands ateliers de construction)	9
Bouchers	10
Boulangers et pâtisseries	20
Brasseurs	6
Meuniers	12
Entrepreneurs, maçons, peintres et menuisiers en batiments .	19
Orfèvres, bijoutiers et horlogers	3
Imprimeurs et libraires	4
Autres industries	71
Aubergistes, hôteliers et restaurateurs	6
Boutiquiers (marchands détaillants)	52
Cabaretiers et débitants de boissons	44

	REPORT	282
Négociants, armateurs et agents de change		5
Banquiers, changeurs et courtiers		1
Fonctionnaires et employés de l'état		10
Fonctionnaires et employés provinciaux et communaux.		9
Juges et conseillers		00
Avocats et avoués		2
Notaires		2
Ministres des cultes		8
Chefs d'institution, professeurs et instituteurs.		6
Médecins et chirurgiens		6
Autres personnes appartenant au service de santé		7
Hommes de lettres, journalistes		0
Artistes, peintres, statuaires et architectes		1
Officiers de l'armée		1
Propriétaires, rentiers, pensionnés civils et militaires		33
Autres professions		29
	TOTAL.	402

SECTION VI.

Mouvement des affaires administratives.

Voici le mouvement des affaires administratives :

BUREAUX.	DÉPÊCHES REÇUES.	DÉPÊCHES EXPÉDIÉES.
1 ^e Bureau.	949	1342
2 ^e Bureau.	95	168
3 ^e Bureau.	639	783

SECTION VII.

Archives communales.

L'archiviste bibliothécaire a donné sa démission; il n'a pas encore été remplacé.

SECTION VIII.

Biens communaux.

§ 1.

Biens meubles.

Voir les rapports précédents.

§ 2.

Biens immeubles.

Les biens immeubles de la ville sont en bon état d'entretien. Les façades de différents bâtiments ont été peintes ou badigeonnées dans le courant de l'été.

Plusieurs travaux s'exécutent en ce moment à l'école normale; ces travaux ont surtout pour objet la construction d'une galerie couverte, la reconstruction d'un bâtiment se trouvant au fond de la cour, l'établissement de tuyaux d'aérage aux dortoirs, d'un couloir au premier, de six latrines et d'égouts souterrains à la cour.

Le gouvernement, qui a réclamé ces travaux, a promis d'intervenir pour deux tiers dans la dépense.

Quelques travaux de restauration ont été faits à la caserne de Nazareth.

§ 3.

Acquisitions, Aliénations, Échanges.

La ville a fait l'acquisition de 47 ares 25 centiares de terrain, hors la porte de Malines, à raison de fr. 3538,86. Le terrain acheté doit servir pour agrandir le cimetière communal auquel il est contigu (voir pour le surplus au titre cinq section III).

L'aliénation et l'échange de quelques excédants de chemins et de quelques terrains épars, dont il a été parlé aux rapports précédents, ont eu lieu dans le courant de l'année. Les prix obtenus ont dépassé nos évaluations.

SECTION IX.

Contentieux.

Le jugement obtenu par la ville dans le procès relatif au cimetière communal, a acquis l'autorité de la chose jugée, les frais de l'instance ont été liquidés.

Le tribunal de Malines a rendu un jugement dans la cause que la ville avait intentée contre un de ses habitants, pour obtenir le redressement des empiétements commis sur un cours d'eau contigu à la propriété dite : *de Tiendeschuur*, et le rétablissement de ce cours d'eau dans son état primitif, de manière à pouvoir servir à sa destination antérieure.

Le fond du débat n'a pu être entamé; le tribunal a dénié à la ville la qualité d'agir dans l'espèce; attendu que, d'après le jugement, le cours d'eau en question formait un bras de la Nèthe et appartenait ainsi comme dépendance de cette rivière au domaine public général.

Avant d'introduire son action, la ville avait fait des démarches pour engager le gouvernement à poursuivre en son nom le redressement des empiétements commis, mais cette demande ne fut pas accueillie. Le corps des ponts et chaussées fut d'avis que le cours d'eau en question, faisait partie du domaine public communal et non du domaine public général, et que le devoir d'agir incombait ainsi à la ville et non au gouvernement.

Cette divergence de vues entre l'autorité administrative supérieure et une décision de la justice, nous place dans une véritable impasse. Si nous nous adressons aux tribunaux, on nous oppose notre défaut de qualité; si nous nous adressons à l'État pour qu'il agisse, on nous répond que c'est à la ville qu'il appartient d'agir, et par là nous nous trouvons dans l'impossibilité d'obtenir le redressement des nombreux empiétements qui se sont commis sur les cours d'eau coulant dans l'intérieur de la ville.

La ville a interjeté appel du jugement rendu par le tribunal de Malines, et nous espérons voir bientôt cesser un conflit qui est aussi regrettable au point de vue de l'intérêt général, qu'il l'est au point de vue de l'intérêt de la ville.

La contestation qui a surgi à l'occasion de la construction du pont, reliant le Moesdyk au Kluzendyk, dans laquelle la ville a obtenu gain de cause en première instance, est encore pendante devant la cour d'appel de Bruxelles.

SECTION X.

—
Actes et règlements communaux.

—
Néant.

TITRE TROIS.

Finances communales.

ANALYSE DE COMPTE DE 1864.

SECTION I.

Dépenses ordinaires et extraordinaires.

A. ORDINAIRES.

1° Administration locale	20114,22
2° Sûreté publique	22113,92
3° Travaux communaux	10764,28
4° Casernement, logement et transports milit.	2025,91
5° Bienfaisance publique	12529,19
6° Culte	338,00
7° Instruction publique	17674,29
8° Beaux-arts	3896,60
9° Dette comm., intérêts et amortissements.	27197,02
10° Régularisations	9660,19
11° Rappels	1000,00

B. EXTRAORDINAIRES.

12° Dépenses extraordinaires	24474,26
13° Dépenses diverses	1889,00
14° Travaux neufs	17223,16

TOTAL DES DÉPENSES. 170900,04

SECTION II.

Recettes ordinaires et extraordinaires.

A. ORDINAIRES.

§ 1. Revenus des propriétés.	}	Immobiliaires	fr.	4527,90		
		Coupe de bois et pépinières	»	153,50		
§ 2. Perceptions autorisées pour divers services.	}	Cens et redevances sur particuliers	»	99,99		
		Pour l'entretien des chemins vicinaux (1)	»	1723,82		
		Droit de barrières	»	445,85		
		» de pesage et de mesurage	»	1215,59		
		» de places et de quai	»	4310,04		
		» des vidanges	»	1440,90		
		» de port	»	778,43		
§ 3. Contributions et taxes.	}	Produits des boues et immondices	»			
		Centimes additionnelles sur les contributions de l'État.	}	» 18669,99		
		ordinaires 7				
		Idem pour l'amortissement de l'emprunt et droits abolis.	}	» 18669,99		
		foncières 11				
		Idem pour l'exécution de travaux communaux.	}	» 18669,99		
					personnelles 10	
				patentes 2		
				foncières 6		
				personnelles 6		
		patentes 6				
§ 4. Octroi.		Taxes sur les chiens.				
§ 5. Abattoir.		Quote-part dans le fonds com. (Loi 18 juin 1860).	»	82582,54		
§ 6. Location des places au marché.	}	Il n'existe pas d'abattoir; le produit de la location des places aux marchés, est compris dans le § 2.				
		Néant.				
§ 7. Taxes personnelles.		Néant.				
§ 8. Produits des amendes.		»	455,77		
§ 9. Impositions diverses.	}	Néant.				
		Produits des actes de l'état civil	»	151,70		
		Casernement de la gendarmerie	»	149,82		
		Restitution de frais de route payés à des voyageurs indigents	»	0,00		
		Idem de frais de transports fournis à des prisonniers civils et militaires	»	0,00		
		§ 10. Recettes diverses.	}	Vente d'objets hors de service	»	80,92
				Intérêts d'obligations à charge de l'État et de la société du crédit communal	»	1195,00
				Boni du compte de l'établissement du gaz	»	15000,00
				Subside de l'État pour l'instruction primaire.	»	4400,00
				Produits de la location des herbages.	»	603,00
		A reporter.	»	158891,56		

(1) Voir compte spécial ci-après sous litt. D.

Report. fr. 433891,56

B. EXTRAORDINAIRES.

1 ^o Reliquat du compte précédent	fr. 59255,40
2 ^o Subside de l'État pour la restauration de la tour de l'église de St Gommar. »	1000,00
3 ^o Idem de la province pour le même objet »	1000,00
4 ^o Cession de jetons de présence aux séances du conseil communal . . . »	401,53
3 ^o Somme payé par le collège échevinal, 9 conseillers et le secrétaire communal, dans les frais du banquet offert à M. le gouverneur de la province »	466,00
6 ^o Remboursement de la contribution foncière de la caserne Nazareth, etc. . . »	519,53
7 ^o Vente d'arbres à l'allée des Prédicateurs. »	591,50
8 ^o Intérêt de la somme de 23000 fr. encore inscrite au grand livre, échu le 1 novembre 1865 »	362,50
9 ^o Solde du subside de l'État pour travaux d'assainissement »	8000,00

C. Recettes faites en dehors du budget renseignées par rappel dans celui de 1865 . . . » 4444,08

Total des recettes	185109,94
Total des dépenses	170900,04
Excédant des recettes.	14209,90

D. CHEMINS VICINAUX. — ENTRETIEN.

(Art. 14 de la loi du 10 avril 1841).

FONDS SPÉCIAL. — COMPTE POUR L'EXERCICE 1864.

DÉPENSES.

Frais d'entretien fr. 1728,52

RECETTES.

Produits des centimes additionnels fr. 1728,52

Boni » » »

SECTIONS III ET IV.

Emprunts. — Dettes.

Voir le rapport précédent.

SECTION V.

Comptabilité.

§ 1.

Budget.

Le budget communal de 1865, a été approuvé par la députation permanente du conseil provincial, en séance du 30 décembre 1864.

Les recettes ont été arrêtées à	fr.	179529,70
Les dépenses à	”	<u>179230,16</u>
Et l'excédant à	”	299,54

§ 2.

Compte.

Le compte du receveur communal, pour l'exercice 1864, a été approuvé par le conseil communal le 16 septembre dernier. Il présente la situation suivante :

Reliquat du compte de 1864	fr.	39223,10
Recettes tant ordinaires qu'extraordi- naires, faites en 1864	”	<u>145876,84</u>
TOTAL.	”	185109,94
Dépenses de toute nature	”	<u>170900,04</u>
Excédant des recettes	”	14209,90

SECTION VI.

Caisse de pensions.

Sans observations.

TITRE QUATRE.

Institutions de bienfaisance.

SECTION I.

Bureau de bienfaisance et comité de charité.

§ 1.

Administration.

Le sieur J. B. Van Rompay, membre sortant, a été réélu dans la séance du conseil communal du 10 décembre 1864. Son installation a eu lieu le 6 janvier suivant.

L'administration a subi une perte sensible dans la personne du sieur H. G. Roëll, décédé à Lierre le 19 avril 1865.

M. Roëll faisait partie de l'administration depuis 1836; en 1846 il a été élu président par ses collègues et il a conservé ces fonctions jusqu'à son décès.

Le bureau regrette en M. Roëll un administrateur actif et zélé, qui pendant sa longue carrière administrative a rendu de grands services à l'administration.

M. F. Hermans a récemment donné sa démission de membre du bureau; les efforts de ses collègues pour l'engager à retirer sa démission n'ont pas abouti.

M. Hermans était un administrateur zélé et intelligent. Il faisait depuis 1858 partie de l'administration.

MM. Roël et Hermans n'ont pas été remplacés jusqu'à ce jour.

Le sieur E. R. Hellemans, receveur des deux administrations de bienfaisance, a donné sa démission. Ses infirmités ne lui permettaient plus de continuer ses fonctions. Démission honorable a été accordée à ce fonctionnaire méritant qui depuis 1826 a géré les deniers des deux administrations.

Le receveur démissionnaire a rendu ses comptes à l'administration le 6 juillet dernier. Il a été remplacé par le sieur Fr. C. Van Cauwenbergh, dont l'installation a eu lieu le 7 du même mois.

§ 2.

Biens meubles et immeubles.

La location publique de quelques biens immeubles a subi une diminution de 94 francs.

§ 3.

Legs et Donations.

Par arrêtés de la députation du 15 décembre dernier, le bureau a été autorisé à accepter différentes sommes s'élevant ensemble à fr. 408, qui lui ont été données pour concessions de terrains au cimetière communal, accordées par la ville aux familles De Strycker-Van den Brande, Duysters-Hermus, Van den Brande-Bogaerts et Wouters.

§ 4.

Acquisitions, aliénations, échanges.

Néant.

§ 5.

Remboursement et remploi de capitaux.

Le bureau a reçu en 1864 le remboursement de différents capitaux s'élevant ensemble à fr. 1502,80.

Des fonds belges ont été achetés en remploi des sommes remboursées.

§ 6.

Comptabilité.

Le budget de l'exercice de 1865 a été approuvé par le conseil communal en sa séance du 11 décembre 1864.

Les recettes et les dépenses ont été fixées à fr. 81328,81.

Le compte du receveur pour l'exercice 1864, donne le résultat suivant :

Recettes	fr. 88723,42
Dépenses	” 77506,36
Excédant.	” 11217,06

§ 7.

Statistique de l'indigence.

Les indigents qui ont été secourus pendant 1864, doivent être classés comme suit :

Indigents secourus pendant l'année entière	4827
Pendant six mois et au-delà	135
Accidentellement	374
TOTAL.	5537

Personnes secourues d'une manière permanente par la bienfaisance publique.

1° Vieillards et infirmes	34
2° Atteints d'aliénation mentale.	36
3° Enfants abandonnés et orphelins.	47
4° Enfants trouvés	2
TOTAL.	119

Les frais d'entretien de ces différentes personnes se sont élevés comme suit :

A. Pour les vieillards et infirmes à	fr. 3457,17
B. — atteints d'aliénation mentale.	” 7614,97
C. — Enfants abandonnés et orphelins	” 2752,23
D. — Enfants trouvés	” 175,63
ENSEMBLE. ”	14000,00

§ 8.

Distribution de secours.

Secours accordés en 1864 :

1° En argent	fr. 30000,00
2° En pain	” 3505,00
3° En habillements	” 3289,32
4° En médicaments	” 2586,90
5° En honoraires de médecins	” 1601,30
6° En frais d'enterrements	” 222,40
TOTAL	fr. 41205,03

En 1864, les secours accordés à des indigents étrangers à la ville, se sont élevés à fr. 2793,47. Au 1^r juillet dernier il restait dû de ce chef à l'administra-

tion, tant sur l'exercice de 1864 que sur les exercices précédents, une somme de fr. 2076.

La somme payée par l'administration pour des indigents de la ville, secourus dans d'autres communes, s'élève à fr. 2474,78.

§. 9.

Contentieux.

L'administration a été autorisée en vertu d'un arrêté de la députation du 2 décembre 1864, à poursuivre un locataire rétardataire.

§ 10.

Prix de propreté.

Sans observation. Ces prix continuent à être accordés aux ménages se distinguant par des habitudes d'ordre et de propreté.

SECTION II.

Hospices et hôpitaux.

§ 1.

Administration.

Le conseil communal a, dans sa séance du 10 décembre 1864, nommé membre du conseil d'administration le sieur Edmond Duysters, en remplacement du défunt M. Buschots, dont le mandat ne devait expirer qu'au 31 décembre 1867; le nouveau titulaire est entré en fonctions le 4 janvier 1865.

Dans sa séance du 31 décembre 1864, le conseil a renouvelé le mandat du sieur J. F. Verdickt, membre sortant qui a été réinstallé le 4 janvier susdit.

Nous avons fait mention à la section précédente de la démission du sieur E. Hellemans, receveur des deux administrations charitables et de son remplacement par le sieur F. C. Van Cauwenbergh. Ce que nous avons dit à cet égard en traitant du bureau de bienfaisance, nous ne pouvons que le répéter ici. L'administration des hospices regrette en M. Hellemans un receveur intègre et méritant, exact et intelligent, qui pendant une période de près de 40 années, a rendu de grands services à l'administration.

§ 2.

Biens meubles et immeubles.

La dernière location publique de quelques biens immeubles de l'administration, a présenté une diminution de 129 francs, comparativement à la location précédente.

§ 3.

Legs et donations.

Par arrêté royal du 17 juin 1865, l'administration a été autorisée à accepter le legs universel de tout son avoir, fait par le sieur Melchior Gommar Tieleman, ancien directeur de l'école de dessin, au profit de l'hospice des vieillards de S^t Jacques.

M. Tieleman est décédé à Lierre le 31 décembre dernier.

La députation permanente a par arrêtés du 15 décembre 1864, autorisé l'administration à accepter à titre de

don, différentes sommes s'élevant ensemble à fr. 408, du chef de concessions de terrains, faites au cimetière communal en faveur des familles mentionnées au titre précédent. Le chiffre des sommes accordées de ce chef par la ville à l'administration des hospices, est égal à celui accordé au bureau de bienfaisance.

§ 4.

Acquisitions, aliénations, échanges.

Un arrêté royal du 8 juillet 1865, autorise l'administration à vendre de gré à gré au sieur Auguste Berckmans-Van den Brande, une parcelle de bois raspe, sise à Lierre hors la porte de Malines, S^{on} F N^o 41, mesurant 22 ares 48 centiares, pour une somme de fr. 1573,60.

§ 5.

Remboursement et emploi de capitaux.

Pendant 1864 l'administration a reçu le remboursement de plusieurs capitaux s'élevant ensemble à fr. 4741,54. L'applicat de cette somme a été fait en achat de fonds belges.

§ 6.

Comptabilité.

Le budget de l'exercice 1865, approuvé en séance du conseil du 10 septembre 1864, s'élève en recettes et en dépenses à un chiffre de fr. 100114,44.

Le compte du receveur, exercice 1864, présente le résultat suivant :

Recettes	fr.	106180,45
Dépenses	”	96496,59
Excédant.	”	<u>9683,86</u>

Ce compte a été approuvé dans la séance du conseil communal du 16 septembre dernier.

§ 7.

Contentieux.

Néant.

§ 8.

Statistique des hospices des vieillards, des incurables, des orphelins, etc.

La population des différents hospices s'élevait au 1^{er} juillet dernier comme suit :

	HOMMES.	FEMMES.	
Hospices :	St Jacques	26	"
	St Antoine	"	23
	S ^{ts} Anne et Joachim.	10	12
	S ^{tes} Barbe et Béatrix.	"	24
	Des orphelines	"	53
	Infirmerie du Béguinage	"	1
TOTAL	37	108	
ENSEMBLE	145		

Les travaux de restauration et d'agrandissement aux hospices S^{tes} Anne, Barbe et Béatrix sont achevés.

§ 9.

Statistique des hôpitaux.

508 Malades ont été traités en 1864 à l'hôpital civil et 14 à l'hospice des incurables.

93 Personnes sont pendant le même exercice décédées dans les différents hospices de l'administration.

Construction d'un nouvel hôpital.

Nous avons souvent dans nos précédents rapports fait ressortir la nécessité d'établir un nouvel hôpital, l'hôpital actuel n'étant plus en rapport avec les besoins de la population.

L'administration des hospices était d'accord sur cette nécessité et elle reconnaissait que les locaux existants ne pouvaient être conservés, même en y apportant des changements ou en y ajoutant de nouvelles bâtisses; la seule mesure à prendre consistait partant, d'après l'avis unanime tant de l'administration des hospices que du conseil communal, dans la construction d'un tout nouvel hôpital.

Toutefois une divergence d'opinions s'est élevée au sujet du terrain sur lequel le nouvel hôpital devrait être construit. D'un côté l'on soutenait que l'emplacement actuel pouvait être conservé, et un motif d'économie venait surtout plaider en faveur de ce système; d'un autre côté l'on soutenait que dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité publiques, l'emplacement actuel, sis au milieu d'un quartier populeux, devait être abandonné et remplacé par un terrain isolé de toute habitation et éloigné du centre de la ville.

On a soumis de commun accord la question au conseil supérieur d'hygiène publique, qui a chargé deux de ses membres de se rendre sur les lieux à l'effet d'examiner l'emplacement actuel, ainsi que les terrains indiqués pour le remplacer.

Sur le rapport des membres délégués, le conseil supérieur a décidé que l'emplacement actuel ne pouvait être conservé, et il a, entre les autres terrains indiqués, donné la préférence à une propriété de la ville sise près la porte de Malines nommée *de Veldekens*.

L'administration des hospices a adhéré à cette manière de voir, et elle s'occupe en ce moment de la question du plan à adopter pour la construction du nouvel hôpital. Plusieurs de ses membres ont visité différents hôpitaux du pays et de l'étranger, quelques-uns se sont rendus à Aix-la-Chapelle pour examiner l'hôpital *Maria Hilff*, qui avait été spécialement signalé à l'attention de l'administration, tant sous le rapport de sa situation que sous le rapport de sa construction. L'hôpital *Maria Hilff* est bâti à l'extérieur de la ville, à côté des anciens remparts, près d'une promenade publique, au fond d'un riant jardin accessible au public; il est isolé de toute habitation et son enclos n'est séparé de la voie publique et des autres propriétés qu'au moyen d'une haie vive. La façade du bâtiment est d'un style simple et sévère.

Nous n'essayerons pas de donner une description de la disposition intérieure de ce remarquable édifice.

L'architecte communal d'Aix-la-Chapelle, *M^r Fréd. Ark*, a eu l'obligeance de faire copier et de mettre à notre disposition le plan de l'hôpital qui est son ouvrage.

Nous ne pouvons qu'exprimer encore ici nos remerciements à cet architecte éminent, dont la ville d'Aix-la-Chapelle est fière à plus d'un titre.

Nous espérons que l'administration des hospices, après s'être entourée de tous les renseignements propres à la guider, ne tardera pas à mettre la main à l'œuvre pour doter enfin la ville du nouvel hôpital dont elle a tant besoin.

§ 11.

Statistique de l'hospice de maternité.

Néant.

§ 12.

Aliénés.

Voir le § 7, 2^o, titre quatre, section I.

§ 13.

Aveugles et sourd-muets.

Un aveugle et deux sourds-muets sont placés dans des instituts aux frais de la ville.

§ 14.

Enfants trouvés et abandonnés.

Un seul enfant trouvé reste à charge de la ville.

§ 15.

Hospices particuliers.

Néant.

SECTION III.

Mont de piété.

§ 1.

Opérations.

Les tableaux qui suivent donnent le mouvement du magasin pendant l'année 1864, ainsi que l'état comparatif des opérations faites pendant les années 1863 et 1864.

COMPTABILITÉ DES GAGES. — MOUVEMENT DU MAGASIN.

NOMBRE DES GAGES et MONTANT DES CAPITAUX.	En magasin au 1 janvier 1864.	Gages entrés au magasin pendt l'année.	TOTAL.	GAGES SORTIS PENDANT L'ANNÉE.		En magasin au 31 déc. 1864.
				par degagem- ment.	par vente.	
GAGES.	En Marchandises neuves	369	421	364	18	39
	Autres	22556	27001	22298	179	4524
	Total.	4497	27422	22662	197	4563
CAPITAUX PRÊTÉS.	Sur marchandises neuves	4723	6332	5206	185	941
	Autres	88690	111742	87197	933	23612
	Total.	24652	118074	92403	1118	24553

OPÉRATIONS.

NOMBRE DES GAGES déposés pendant l'année.	1863 1864	Différence en plus en 1864.	Différence en moins en 1864.	MONTANT DES CAPITAUX PRÊTÉS sur les gages pendant l'année.	1863 1864	Différence en plus en 1864.	Différence en moins en 1864.	Nombre des gages retirés en 1864.	Montant des dégage- ments.	Nombre des gages vendus en 1864.	MONTANT de ces VENTES en	1863 1864	Différence en moins en 1864.	de chaque gage vendu en 1864.
22467 22925	458	»	425	94207 93422	»	92403	497	4465	4448	347	fr. 5,68			

§ 2.

Comptabilité.

Voici la situation de la comptabilité au 31 décembre 1864 :

Recettes de toute nature. fr. 106757,57

Dépenses de toute nature. 101334,01

Numéraire en caisse, à la date précitée " 5423,56

Depuis notre dernier rapport, la commission administrative du mont de piété a perdu un de ses membres, M^r H. G. Roëll, qui faisait partie de l'administration depuis sa création.

Le personnel a également subi des mutations. M. Mⁿ Barbéra, taxateur, est décédé, et le sieur G. Bogaerts, magasinier, a donné sa démission. Ce dernier a été remplacé par le sieur Jos. Fr. Busschots.

Le sieur Barbéra n'est pas encore remplacé; le conseil s'est arrêté provisoirement à une combinaison qui réunit les fonctions de taxateur avec celles de directeur.

SECTION IV.

—
Dépôt de mendicité.

Onze reclus à charge de notre ville, se trouvaient au 31 décembre dernier, au dépôt de Hoogstraten et un au dépôt de mendicité de Bruges. Leur entretien s'est élevé pour l'exercice 1864, à fr. 1569,19.

SECTION V.

—
Ouvroirs, ateliers de charité.

Néant.

SECTION VI.

Caisse d'épargne, de prévoyance en faveur des ouvriers,
associations de secours mutuels.

Voici les résultats que présentent pour l'exercice 1864,
les comptes des sociétés de secours mutuels reconnues.

1° Association des ouvriers cordonniers, tanneurs, selliers,
etc., reconnue par arrêté royal du 31 décembre 1853.

Recettes	fr.	533,66
Dépenses	"	520,46
Excédant.	"	13,20
Boni du compte de 1863.	"	728,80
En caisse.	"	742,00

2° Association des ouvriers tailleurs, reconnue par arrêté
royal du 9 avril 1857.

Recettes	fr.	261,42
Dépenses	"	215,69
Excédant.	"	45,73
Boni du compte précédent	"	460,04
En caisse	"	505,77

Les sociétés non reconnues qui ont produit leurs
comptes pour l'exercice dernier, sont les suivantes :

A. Société des ouvriers en soie, dite de *S^t Xavier*.

Recettes	fr.	275,65
Dépenses	"	269,65
Boni	"	6,00
Boni du compte précédent	"	423,63
En caisse au 1 nov. 1864	"	429,63

B. Société des ouvriers maçons, tailleurs de pierres, vitriers, peintres et ardoisiers, nommée *les quatre Couronnés* :

Recettes	fr.	189,96
Dépenses	"	128,55
		<hr/>
Boni	"	61,41
Boni du compte précédent	"	431,88
		<hr/>
En caisse au 1 nov. 1864	"	493,29

Tous ces comptes ont été envoyés au gouvernement.

SECTION VII.

Crèche pour la première enfance.

Néant.

SECTION VIII.

École gardienne.

266 Enfants ont continuellement fréquenté l'école pendant l'année scolaire 1864-1865. Ce nombre comprenait 136 garçons et 130 filles.

43 Garçons et 44 filles ont été reçus à l'école.

111 Enfants ont quitté l'école, 31 garçons sont passés à l'école d'application, 25 sont restés chez eux ou fréquentent des écoles privées et 4 sont décédés, 23 jeunes filles sont entrées à l'école communale des filles, 16 à l'école de la fondation Heyns, 11 ont quitté l'école et restent chez eux ou fréquentent des écoles privées. Une jeune fille est morte.

Le personnel enseignant n'a pas subi de changement. Les institutrices s'acquittent bien de leurs devoirs. Les dames protectrices continuent à entourer les enfants de soins maternels et à surveiller la tenue de l'école.

L'année scolaire 1864-1865 a été close par une distribution d'habillements faite par les soins des dames protectrices.

Nous ne pouvons que continuer à leur témoigner toute notre reconnaissance pour leur œuvre philanthropique.

SECTION IX.

—
Associations et institutions charitables particulières,
expositions d'objets d'art., etc.,
faites dans un but de bienfaisance.

—
Néant.

SECTION X.

—
Service médical.

—
Des mutations ont eu lieu dans le service médical de notre ville.

Le personnel est composé comme suit :

Trois docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Un docteur en médecine.

Trois sages-femmes.

Sept pharmaciens, non compris la pharmacie de l'hôpital.

Trois droguistes.

TITRE CINQ.

Culte.

SECTION I.

Culte catholique.

§ 1.

Clergé.

Il n'y a eu d'autre mutation dans le personnel du clergé en titre, que la nomination de M^r J. Stalpaert, prêtre, en qualité de desservant de l'église S^t Joseph; celui-ci remplace M^r Geuens, qui est décédé.

§ 2.

Traitements et suppléments de traitements.

Voir le rapport précédent pour ce qui a été dit à ce sujet.

§ 3.

Églises et presbytères.

La tour de l'église de l'Ermitage est achevée, elle a une hauteur de 56 mètres; un paratonnerre vient d'y être placé; c'est la troisième église de la ville pourvue d'un paratonnerre.

§ 4.

Fabriques d'églises.

Les renouvellements partiels ont eu lieu aux époques prescrites.

ÉGLISE DE S^t GOMMAR.

CONSEIL DE FABRIQUE.

Sont réélus : MM. Sebrechts, président et Notelteirs, secrétaire.

BUREAU DES MARGUILLIERS.

MM. Lambrechts, président; Notelteirs, secrétaire et Cools-Van den Brande, trésorier, membres sortants, sont réélus.

ÉGLISE DE S^{te} MARGUERITE.

CONSEIL DE FABRIQUE.

Sont réélus : MM. Crabbé, président et Adriaenssens, secrétaire, membres sortants.

BUREAU DES MARGUILLIERS.

MM. Verbeeck, président; Adriaenssens, secrétaire et Van Reusel, trésorier.

Les comptes des fabriques des différentes églises, ainsi que celui de la congrégation des Sœurs noires pour l'exercice 1864, ont été déposés à l'hôtel-de-ville conformément à l'art. 89 du décret du 30 décembre 1809.

Voici les résultats qu'ils présentent :

Compte de la fabrique de l'église paroissiale de S^t Gommar, de la ville de Lierre. — Exercice 1864.

TITRE 1^{er}. — RECETTES.

1^{er} Chapitre.

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

ART.	FR.	C.
1. Boni du compte de l'exercice 1864.	6265	16
2. Remboursement d'un cens annuel de fr. 3,63, pour mémoire	"	"
3. Legs fait à l'église par la dame v ^e Geerinckx	1000	00
4. Subside de l'état pour la restauration des anciens vitraux peints du chœur de l'église	2725	00
5. Idem de la province pour idem	1038	00
TOTAL	11028	16

2^e Chapitre.

RECETTES ORDINAIRES.

ART.	FR.	C.
6. Produits des propriétés	5090	53
7. id. des rentes	5710	79
8. id. des cens	219	64
9. id. des chaises.	8077	00
10. id. des collectes des troncs	2641	70
11. id. de la cire des services funèbres	816	38
12. id. des droits de la fabrique dans les frais de funérailles et services.	2691	51
A REPORTER.	25247	55

ART.		FR.	C.
	REPORT.	25247	55
13.	Part de l'adm. des hospices civils de Lierre, dans les frais de célébration d'une messe journalière pour les personnes pauvres décédées	225	00
14.	Idem de l'adm. du bureau de bienfaisance	225	00
	TOTAL.	25697	55

Recette faite hors du budget de 1864, à porter par rappel dans celui de 1865.	3057	02
---	------	----

TITRE 2. — DÉPENSES.

1^{er} Chapitre.

DÉPENSES ORDINAIRES.

ART.		FR.	C.
1.	Dépenses pour les services divins	4398	50
2.	Huiles, chandelles et charbons.	552	60
3.	Frais d'entretien des nappes d'autel.	147	25
4.	Frais aux meubles et ornements d'églises	468	61
5.	Frais de lavage et entretien des linges.	310	77
6.	Gratification à quatre vicaires.	1200	00
7.	Traitement d'un quatrième vicaire	550	00
8.	id. du sacristain.	80	00
9.	id. de l'organiste, des musiciens, des chœurs et autres dépenses y relatives	3769	29
10.	id. du souffleur et entretien de l'orgue	119	04
	A REPORTER.	11596	06

ART.	REPORT.	FR.	C.
		11596	06
11.	Traitement du sacristain laïque	800	00
12.	id. des servants	100	00
13.	id. du suisse de l'église	560	00
14.	id. des sonneurs, etc.	847	89
15.	id. du sacristain	1400	00
16.	Entretien de l'église, assurances, etc.	834	37
17.	id. des bâtiments et autres propriétés	179	73
18.	Anniversaires et fondations	1286	64
19.	Contributions foncières	90	05
20.	Rentes foncières et autres	40	00
21.	Frais du bureau	256	10
22.	Subside à l'église succursale de Ste Marguerite à Lierre, pour la célébration des offices divins, provenant des fondations de biens, réclamés par la fabrique de l'église	876	62
23.	Frais de célébration d'une messe journalière pour les indigents décédés.	592	00
24.	Prix donnés aux enfants à l'occasion de leur 1 ^{re} communion	302	58
25.	Dépenses imprévues	135	81
	TOTAL.	19897	85

2^e Chapitre.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

ART.		FR.	C.
26.	Frais de placement d'un paratonnerre sur la petite tour de l'église paroissiale	514	00
	A REPORTER.	514	00

ART.	FR.	C.
REPORT.	514	00
27. Frais de construction d'un nouvel autel pour la procession de S ^t Gommar	489	33
28. Payé pour frais de voyage à Bordeaux et Dijon, afin d'examiner les tableaux enlevés de notre église du temps de la république française .	300	00
29. Achat d'une obligation de fr. 2000, 2 ¹ / ₂ p. c., N ^o 45811	1222	44
30. Dernier paiement sur les frais de placement d'un nouvel orgue	1100	00
31. Achat de nouvelles lampes pour l'église	516	01
32. Restauration des vitraux peints, 1 ^r paiement	206	78
33. Restauration de cinq vitraux peints du chœur	3288	65
34. Restauration de la maçonnerie des vitraux peints.	663	07
35. Construction d'un nouveau magasin pour l'église	2289	38
TOTAL DES DÉPENSES.	10589	66

RÉCAPITULATION.

Les recettes ordinaires et extraordinaires montant à la somme de trente-neuf mille sept cent septante-douze francs soixante-treize centimes

39782	73	
Les dépenses ordinaires et extraordinaires à trente mille quatre cent septante-dix-sept francs cinquante et un centimes.	30487	51

Et le boni à la somme de neuf mille deux cent nonante-cinq francs vingt-deux centimes	9295	22
---	------	----

COMPTE de l'église de l'Ermitage pour l'exercice 1864.

RECETTES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

	FR.	C.
Reçu pendant l'année 1864 en offrandes avec le produit des chaises et recettes particulières	1335	59
Boni du compte de 1863	4	12
TOTAL.	1339	71

DÉPENSES ORDINAIRES.

	FR.	C.
Achat de cire, chandelles et autres dépenses nécessaires pour le service divin	297	15
Au sacristain et autres employés	321	00
Organiste et chanteurs		
Renouvellement partiel du linge et des ornements d'église	154	00
Entretien de l'église	218	16
	348	00
TOTAL.	1338	31

Recettes fr. 1339,71

Dépenses " 1338,31

Boni. " 1,40

*COMPTE de l'exercice 1864 de l'église succursale de
S^{te} Marguerite au Beguinage à Lierre.*

CHAPITRE DES RECETTES ORDINAIRES.

ART.	FR.	C.
1. Produit d'une rente de fr. 2116,40, à 3 p. c.	63	49
2. Subside de l'église paroissiale de S ^t Gommar, pour la célébration d'une partie des offices divins, provenant de fondations des biens appartenant à l'église S ^t Gommar, exercice 1864.	876	62
A REPORTER.	940	11

ART.		FR.	C.
	REPORT.	940	11
3.	Produit des collectes	304	20
4.	" des chaises	490	22
5.	" des droits de funérailles, etc.	93	00
6.	Intérêt de six obligations belges . .	270	00
7.	Produit de la location de quelques habitations appartenant à l'église . .	610	50
8.	Produit des stalles	140	40
9.	Produit d'une collecte entre les pa- roissiens, pour l'entretien de l'église, le renouvellement des fenêtres et les offices divins	560	00
	TOTAL.	3408	43

CHAPITRE DES DÉPENSES ORDINAIRES.

ART.		FR.	C.
1.	Mali du compte de l'exercice 1863.	180	44
2.	Frais de lavage et d'entretien des linges, ornements d'églises, chandelles, huile, encens, charbons, etc.	490	00
3.	A M ^r le curé, pour supplément de traitement, et célébration de quel- ques fondations	300	00
4.	A M ^r le vicaire, pour supplément de traitement	200	00
5.	A MM. les assistants pour leurs ser- vices, etc.	260	00
6.	Traitement du sacristain, y compris celui d'un aide-sonneur	231	00
7.	Pour les chœurs	410	00
	A REPORTER.	2071	44

ART.	REPORT.	FR.	C.
	REPORT.	2071	44
8.	Traitement de l'organiste.	210	00
9.	A l'accordeur de l'orgue	19	04
10.	Aux prédicateurs	25	00
11.	Frais pour les processions	51	20
12.	Frais de nettoyage des ornements et de l'église	172	10
13.	Entretien des horloges	100	00
14.	Droit de M ^r le doyen	16	93
15.	Assurance de l'église.	37	08
16.	Au couvreur d'ardoises, main-d'œuvre et debours.	54	75
17.	Main-d'œuvre des menuisiers	73	00
18.	Pour livraison de bougies	253	44
19.	Renouvellement de deux fenêtres avec réparation	241	18
20.	Au m ^{re} maçon, main-d'œuvre et four- nitures	103	42
	TOTAL.	3428	58

BALANCE.

Montant des recettes ordinaires	fr.	3408,43
id. des dépenses	»	3428,58
MALI	»	<u>20,15</u>

ASSOCIATION DES SŒURS NOIRES, A LIERRE.

COMPTE de l'exercice 1864.

1^{er} Chapitre.

RECETTES.

	FR.	C.
1° Les locaux du couvent avec acces- soires, chapelle, etc., servent de de- meure à l'association (mémoire).		
2° Produit de deux parcelles de terre sous la commune de Nylen, d'une contenance de 2 hectares 4 ares 15 centiares, pour l'année 1864 . . .	198	00
3° Produit d'un bois sis sous la com- mune de Kessel, d'une contenance de 4 hectares 43 ares 55 centiares . .	125	00
4° Produit d'une parcelle de terre sise à Kessel	20	00
5° Loyer d'une maison occupée au Grand Brul	225	00
6° D'une idem à côté de la	275	00
7° Intérêt d'une rente au capital de fr. 1269,84 à fr. $3,42 \frac{86}{100}$ p. c.	43	54
8° Id. d'une rente au capital de fr. 1814,05 à 3 p. c.	54	42
9° Vente d'une vieille poutre.	40	00
	<hr/>	<hr/>
TOTAL.	980	96

2^{de} Chapitre.

DÉPENSES.

	FR.	C.
1° Mali du compte de 1863.	4818	22
2° Contributions foncières pour l'année 1864, du couvent et accessoires, à Lierre	131	05
3° Idem personnelles	68	49
4° Contribution foncière à Kessel.	13	08
5° Entretien des bois à Kessel	20	00
6° Au maître maçon, pour entretien et livraison de matériaux pour le cou- vent et les habitations	202	04
7° Entretien et fourniture de plomb et zinc pour idem.	72	00
8° Menuisier, main d'œuvre et fourniture	73	00
9° Au peintre, idem	41	81
10° Pour fourniture de fer, idem	38	72
11° Au couvreur d'ardoises, idem	63	00
12° Au forgeron, idem	48	00
13° Société d'assurances à primes	37	75
TOTAL.	5627	16

RÉCAPITULATION.

Recettes	fr. 980,96
Dépenses.	" 5627,16
MALI.	" 4646,20

Nous faisons observer ici, que les différents comptes qui précèdent, ne sont donnés que par extraits. Nous avons supprimé les noms propres qui figurent dans les originaux flamands déposés à l'hôtel-de-ville.

§ 5.

Biens meubles et immeubles appartenant aux fabriques.

Sans observations particulières.

§ 6.

Legs et donations.

Néant.

§ 7.

Acquisitions, aliénations, échanges.

Néant.

§ 8.

Remboursement et emploi de capitaux.

Néant.

§ 9.

Contentieux.

Néant.

§ 10.

Couvents et corporations religieuses.

Sans mutations.

SECTION II.

Culte protestant, anglican et israélite.

Pour mémoire.

SECTION III.

Cimetières.

La nécessité d'agrandir le cimetière communal, a été reconnue depuis longtemps.

Établi vers la fin du siècle dernier, alors que la ville ne comptait que 9571 habitants, le cimetière n'est plus en rapport avec le chiffre actuel de la population qui s'élève à plus de 15000. D'une autre côté, dans les derniers temps plusieurs concessions de terrains ont été accordées qui diminuent sensiblement la place destinée aux sépultures ordinaires.

L'occasion de pourvoir à l'agrandissement du cimetière, s'est offerte au mois de mars dernier, par la vente publique d'une terrain contigu, ayant une contenance de 47 ares 25 centiares. L'administration communale s'est empressée de se rendre adjudicataire de ce terrain.

Un arrêté royal du 27 mai dernier, a approuvé l'acquisition sous la condition qu'il n'était rien préjugé quant à la décision à intervenir sur le projet d'agrandissement du cimetière qui devrait faire l'objet d'une instruction spéciale.

Des propositions seront faites sous peu au conseil pour réaliser l'agrandissement projeté.

TITRE SIX.

Instruction publique.

SECTION I.

Enseignement primaire.

§ 1.

École primaire supérieure.

Néant.

§ 2.

Écoles primaires et communales.

L'école d'application comptait au 1^r janvier 1865, 453 élèves. — A la même époque l'école communale des filles était fréquentée par 240 enfants.

La conduite et l'application des jeunes filles, ont été constamment satisfaisantes.

Le personnel enseignant a subi les changements suivants : M^{lle} Nathalie Van Assche a été nommée seconde institutrice en remplacement de la demoiselle Bouwens, démissionnaire, et M^{lle} Joséphine Van Eyck a été appelée aux fonctions de quatrième institutrice. Le grand nombre des élèves nécessitait la création de cette nouvelle place.

Les institutrices déploient beaucoup de zèle et de dévouement. La première institutrice directrice M^{lle} Van In, continue à se rendre digne de tous nos éloges.

Nous sommes heureux de pouvoir mentionner ici que cette dernière a obtenu une mention honorale, entre les récompenses accordées par arrêté ministériel du 22 septembre dernier aux instituteurs primaires qui se sont distingués dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Le programme de l'enseignement n'a pas subi de changement.

L'année scolaire 1864-1865 a été clôturée par une distribution solennelle de prix, à la quelle un nombreux public a assisté.

Le nombre toujours croissant des élèves, constate de plus en plus la nécessité d'agrandir le local de l'école.

L'école extra-muros a été ouverte le 1^{er} octobre 1864. Elle comptait au 31 décembre dernier 92 élèves, dont 59 garçons et 33 jeunes filles.

L'instituteur et l'institutrice qui sont attachés à l'école, s'acquittent de leurs devoirs à la pleine satisfaction de l'autorité communale.

L'école de la fondation Heyns était au 31 décembre dernier fréquentée par 123 jeunes filles.

§ 3.

Écoles primaires privées.

A. SUBSIDIÉES.

Néant.

B. NON SUBSIDIÉES.

Lierre compte six écoles non subsidiées qui sont fréquentées par des élèves payants.

Une de ces écoles, pour les enfants du sexe masculin,

contient	111 élèves.
Trois écoles pour jeunes filles contiennent	354 "
Les deux écoles restantes sont fréquentées par des enfants des deux sexes et leur nombre s'élève à	140 "
TOTAL.	605 "
Le chiffre de l'année dernière montait à	635 "
Il y a donc une diminution de	30 "

C. ADOPTÉES PAR LA COMMUNE.

La commune n'a pas d'école adoptée. 177 Enfants pauvres dont 174 filles et 3 garçons recevaient au 31 décembre dernier, l'instruction gratuite chez les Béguines, les pauvres Claires et les Sœurs de charité.

§ 4.

Écoles gardiennes.

Voir ce qui a été dit à la section VIII, titre quatre.

§ 5.

Écoles d'adultes.

L'école d'adultes n'existe plus; l'administration communale s'appliquera à pourvoir à sa réorganisation.

§ 6.

Écoles dominicales.

Une école dominicale dirigée par les Ursulines, comptait au 31 décembre dernier, 200 filles.

RÉSUMÉ.

Il résulte des indications qui précèdent, que le chiffre des élèves qui recevaient, au 1^r janvier dernier, l'instruction primaire dans les différentes institutions de notre ville, s'élevait comme suit :

ÉLÈVES PAYANTS.

Garçons.	232
Filles		416

ÉLÈVES NON PAYANTS.

A. ÉCOLES PRIMAIRES.

Garçons.	485
Filles		557

B. ÉCOLES DOMINICALES.

Filles		200
------------------	--	-----

TOTAUX.	717	1173
---------	-----------	-----	------

RÉCAPITULATION.

Garçons	717
Filles	1173

Total] général des enfants qui reçoivent l'instruction primaire dans les écoles . 1890

Dans ce nombre ne sont pas compris les élèves qui reçoivent l'instruction primaire dans la section préparatoire de l'école moyenne, qui s'élevait au 1^r janvier dernier à 168, ni les enfants de l'école gardienne dont le chiffre montait à la même époque à 266.

§ 7.

Écoles d'industrie, d'arts et métiers, d'apprentissage.

Voir rapports précédents.

§ 8.

Écoles et cours normaux.

Voir rapports précédents.

§ 9.

Personnel de l'enseignement, traitements des instituteurs, conférences. — Caisse de prévoyance.

Le personnel enseignant des écoles communales contribue dans la caisse de prévoyance instituée au profit des instituteurs urbains, ainsi que les institutrices attachées à l'école gardienne.

§ 10.

Bâtiments d'école.

Les bâtiments d'écoles sont tous bien entretenus.

§ 11.

Subsides en faveur de l'enseignement primaire.

Les subsides suivants ont été accordés :

1° Par l'état au profit de l'école gardienne .	fr.	500
2° Par la province pour le même objet . . .	»	450
3° Par l'état pour subvenir aux besoins de l'instruction primaire	»	4400

OBSERVATION GÉNÉRALE

sur l'enseignement primaire.

Lors de la dernière session du conseil provincial d'Anvers, M. le conseiller VAN BERCHEM a fait un rapport sur l'état de l'enseignement primaire de la province.

Ce rapport constate que les villes de la province comptent une population de 28990 enfants de 7 à 14 ans, que sur ce nombre 18164 seulement fréquentent l'école et que les 10816 restants ne reçoivent pas d'instruction.

Ainsi plus d'un tiers des enfants de 7 à 14 ans qui habitent les villes de la province, ne reçoivent pas d'instruction.

Nous pouvons nous féliciter que cette proportion n'existe pas pour la ville de Lierre. Le recensement que nous avons fait faire au mois d'avril dernier, constate que notre ville contient une population de 1772 enfants de 7 à 14 ans, que sur ce nombre 1399 fréquentent nos différentes écoles, que 302 après avoir fréquenté l'école, l'ont quittée avant 14 ans, soit pour aller apprendre un métier, soit pour aider leurs parents à travailler, et que 71 n'ont jamais fréquenté une école.

Il résulte donc de ce relevé statistique, qu'à Lierre le nombre des enfants de 7 à 14 ans qui ne fréquentent pas l'école, s'élève à un peu plus d'un cinquième.

C'est certainement encore trop. Aussi considérons-nous comme un de nos premiers devoirs, de faire diminuer cette proportion, et nous pensons qu'une école d'extra-muros au hameau de Lisp, contribuera puissamment à nous faire obtenir ce résultat.

SECTION II.

Enseignement moyen.

Pendant l'année scolaire 1864-1865 le nombre des élèves s'est élevé à 224.

Toutes les matières du programme ont été enseignées. Le degré d'instruction des élèves est très-satisfaisant.

Aux derniers concours, deux élèves de l'école ont obtenu des succès signalés.

L'élève Jean François Meylemans, qui l'année dernière avait remporté le premier prix du concours spécial de langue flamande entre les élèves nouveaux, a encore obtenu cette année le premier prix dans la même branche entre les élèves vétérans; et l'élève François Moons a obtenu le 4^e accessit du concours spécial de langue flamande entre les élèves nouveaux.

Le directeur, M. Van Thielen, continue à diriger l'établissement à la satisfaction du bureau administratif et des pères de famille.

Les professeurs s'acquittent bien de leurs devoirs et tiennent une conduite irréprochable.

Un ordre parfait n'a cessé de régner dans les classes. Les élèves se conduisent généralement bien.

Une entente parfaite existe entre le directeur et les professeurs.

M. C. L. Nauwelaerts, second régent et maître de musique, a été nommé directeur de l'école moyenne de Maeseyck. Il a été remplacé comme second régent par le sieur J. Hendrickx, second régent à l'école moyenne d'Aerschot et comme maître de musique par le sieur Vercammen, 1^r instituteur de la section préparatoire de notre école.

M^r M. G. Tieleman, maître de dessin, est décédé. Il a été remplacé par le sieur J. B. De Weert, directeur de l'école de dessin de la ville de Lierre.

Le 1^r régent, M^r Simons, ayant obtenu pour motifs de santé un congé de six mois. MM. Van Thielen, Louveigné, Hendrickx et Tackoen se sont chargés de donner ses classes, de manière que les études ont peu souffert de l'absence du titulaire.

Nous sommes heureux de pouvoir mentionner ici, que S. M. le roi a par arrêté du 8 septembre dernier, accordé la croix de l'ordre de Léopold, à M. Simons. 49 Années de services dans l'enseignement, rendaient ce professeur méritant, digne de cette haute distinction.

SECTION III.

Enseignement supérieur.

Les comptes des deux fondations boursières, pour l'exercice 1864, présentent les résultats suivants :

A. COMPTE DE LA FONDATION LIEBRECHTS-BACX.

Recettes	.	.	fr. 217,77
Dépenses	.	.	" 197,91
			<hr/>
En caisse		"	19,86

Dans les dépenses est compris l'achat d'un titre de la dette publique 4 1/2 p. ‰, d'un capital de fr. 100,00.

B. COMPTE DE LA FONDATION VAN DER LINDEN-LODEWYCKX.

Recettes	.	.	fr. 349,03
Dépenses	.	.	" 209,99
			<hr/>
En caisse		"	139,04

Les dépenses consistent dans l'achat de deux obligations belges à $4\frac{1}{2}$ ‰, pour un capital nominal de 200 francs.

L'excédant du compte a été également appliqué à l'achat d'un titre de la dette publique à $4\frac{1}{2}$ p. ‰. L'inscription de ce titre a été faite au grand-livre le 19 mai dernier, sous le n° 7141, 4^e série.

La bourse destinée à l'étude du droit, est encore vacante, malgré différents appels faits par la voie des journaux.

SECTION IV.

Écoles spéciales.

Néant.

TITRE SEPT.

Beaux-arts. - Sciences et lettres.

SECTION I.

Beaux-arts; académie des beaux-arts. —
Écoles spéciales de dessin, de peinture, de gravure, de sculpture, &
— Musée. — Collections particulières. —
Exposition d'objets d'art. — Monuments. — Conservatoires. —
Écoles et sociétés musicales et dramatiques. —
Sociétés d'agrément. — Fêtes publiques.

C'est sous l'impression d'un souvenir douloureux que nous abordons le présent titre; l'ancien directeur de l'école de dessin, M^r M. C. Tieleman, est décédé.

Consacrons quelques lignes à sa nécrologie.

Melchior Gommar Tieleman naquit à Lierre le 8 juillet 1784 ; il commença ses études artistiques à l'école de dessin de sa ville natale, et les continua à l'académie impériale des beaux-arts à Anvers.

Les succès qu'il obtint à cet établissement lui permirent de se rendre à Paris pour y suivre les leçons du célèbre peintre David ; l'illustre artiste français s'intéressa au jeune Belge et lui donna souvent plus tard des preuves de sa sollicitude. Retourné en Belgique, M. Tieleman fut attaché comme professeur à l'académie de dessin de Hasselt. Les événements de 1814 à 1815 interrompirent sa carrière de professeur et exercèrent une influence notable sur sa destinée ; un seigneur Hanovrien, qui se trouvait en Belgique comme officier dans l'armée alliée, proposa au jeune artiste de le suivre dans son pays. M. Tieleman accepta et se fit bientôt en Hanovre une réputation de peintre et surtout de peintre de portraits ; présenté à la Cour, il fut nommé peintre de S. A. R. le duc de Cambridge, gouverneur général du royaume de Hanovre. Il occupa cette belle position pendant dix ans ; il y renonça alors pour retourner en Belgique.

En 1829 la place de directeur de l'école de dessin de Lierre devint vacante ; M. Tieleman la sollicita et la régence s'empressa de la lui accorder. Depuis lors M. Tieleman s'effaça en quelque sorte comme peintre pour se vouer entièrement à l'enseignement.

Les services que M. Tieleman a rendus à l'école de dessin pendant sa longue carrière, sont connus par nos concitoyens ; nous les avons souvent fait ressortir dans nos précédents rapports. A différentes reprises nous avons constaté les succès obtenus par ses anciens élèves

à l'académie royale des beaux-arts à Anvers et ailleurs ; souvent nous avons rappelé combien d'hommes de mérite et d'artistes de grande réputation ont dû leur carrière à la première éducation qu'ils avaient reçue de M. Tieleman. Nous avons enfin souvent applaudi avec nos concitoyens à l'arrêté royal qui nomma M. Tieleman Chevalier de l'ordre Léopold, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à son pays et à sa ville natale.

Lorsque ses forces ne permirent plus à M. Tieleman de continuer ses fonctions, la ville l'en déchargea et le nomma directeur honoraire en lui conservant la totalité de ses appointements.

M. Tieleman n'a pas joui longtemps de sa position émérite, la mort l'a emporté le 31 décembre dernier.

Quoique la peinture de portraits fût sa spécialité, cependant M. Tieleman a laissé quelques grands tableaux de mérite. L'église de St Gommar et l'église de Ste Marguerite, au Beguinage de Lierre possèdent de lui quelques tableaux, dont la valeur artistique est généralement appréciée.

Après avoir consacré ces quelques lignes au souvenir de l'homme méritant que nous venons de perdre, nous allons nous occuper de l'école de dessin actuelle.

Par suite de l'état valétudinaire de M. Tieleman, l'école a dû nécessairement souffrir dans les derniers temps, la classe de dessin s'est surtout ressentie de l'inaction forcée de son digne professeur ; le nouveau directeur, M. De Weert, a partant dû consacrer tous ses efforts pour rétablir d'abord l'école dans son état normal, il s'est ensuite appliqué à donner à l'enseignement le développement que les besoins actuels réclament. Plusieurs nouveaux cours ont été introduits par lui sous l'approbation du corps professoral de l'académie

d'Anvers et nous pensons que l'enseignement tel qu'il est organisé aujourd'hui répond à tous les besoins de la population.

L'enseignement est aujourd'hui divisé en enseignement préparatoire, primaire, moyen et supérieur.

Aux branches d'enseignement, dont nous avons donné le relevé dans notre rapport de 1862-1863, la nouvelle direction a ajouté les cours suivants :

1° Proportion du corps humain, 2° dessin à la main levée, 3° dessin d'ornements en deux tintes, 4° dessin de têtes et d'ornements d'après plâtre, 5° dessin de plantes vivantes, 6° figures aux contours, 7° composition d'ornements, 8° anatomie.

Les cinq premiers cours sont déjà enseignés, les trois derniers seront introduits lorsque le degré d'avancement des élèves le permettra.

Le directeur, pour introduire les nouveaux cours et pour imprimer une marche progressive à l'instruction, a été puissamment secondé par le corps professoral, au zèle et au dévouement duquel nous ne pouvons que rendre hommage.

Il a en outre trouvé un appui important dans un des membres du bureau administratif, M. Jos. Cloetens, qui s'est chargé de donner lui-même l'enseignement et de communiquer aux élèves de l'école les profondes connaissances artistiques, qu'il possède.

Nous sommes heureux de pouvoir saisir ici l'occasion de lui adresser nos remerciements pour les services désintéressés qu'il rend à l'école.

L'école a été fréquentée pendant l'année scolaire 1864-1865 en hiver par 320 élèves, dont 269 appartenaient à la classe de dessin et 51 à la classe d'architecture; en été l'école a été fréquentée par 192 élèves dont

151 de la classe de dessin et 41 de celle d'architecture. L'exiguité des locaux n'ayant pas permis de recevoir tous les jeunes gens qui se présentaient, l'administration communale a dans le courant de la présente année, mis à la disposition de l'école, à titre provisoire, deux salles inoccupées dans un bâtiment de la ville, rue de Malines. La classe d'architecture se trouve installée dans ce dernier local. Le gouvernement et la province continuent à nous accorder des subsides pour l'école.

A la dernière distribution des prix de l'académie des beaux-arts à Anvers, plusieurs jeunes gens de Lierre, anciens élèves de notre école de dessin, ont obtenu des succès signalés.

L'élève Modeste Van Ockelyen a obtenu le prix d'excellence dans le cours supérieur d'architecture, et les élèves Edmond Bulckens et Henri Jacques Frederickx ont respectivement obtenu les prix d'excellence dans les cours supérieur et moyen des arts appliqués à l'industrie.

On a fait une belle et cordiale ovation aux lauréats à leur retour à Lierre.

Nous renvoyons à ce que nous avons dit dans nos précédents rapports relativement à nos sociétés dramatiques, de musique et de chant.

Des fêtes brillantes se préparent à l'occasion du jubilé, qui doit avoir lieu au mois d'octobre prochain. Dans tous les voisinages les habitants se sont cotisés et des commissions ont été nommées pour la décoration des rues de la ville; on prépare des chars de triomphe pour la cavalcade; des sociétés de musique et de chant du pays et de l'étranger ont été invitées à prendre part à un festival offert par la ville; partout la ville s'embellit et l'administration communale vient d'arrêter le programme des fêtes à donner.

Espérons qu'au rapport prochain nous pourrons mentionner que les fêtes ont répondu à notre attente.

SECTION II.

Sciences et lettres : académie et sociétés scientifiques.

— Bibliothèques. —

Autres établissements scientifiques et littéraires.

La bibliothèque populaire se maintient dans la voie du progrès. Dans le courant de l'année 1864-1865, le nombre des lecteurs, aussi bien dans le local qu'au dehors, a augmenté. Le total des livres donnés en lecture depuis le 1 octobre 1864 jusqu'au 1 juillet 1865, monte à 12421 volumes. Il y a donc une augmentation de 936 volumes pour une période beaucoup moins considérable.

Le nombre des ouvrages a également reçu un accroissement important. Grâce aux dons faits par plusieurs personnes à la bibliothèque, celle-ci compte aujourd'hui environ 2500 volumes. Depuis le départ de M^r Ch. Nauwelaerts, le vice-président de la commission de la bibliothèque a bien voulu se charger des fonctions de trésorier, en attendant qu'un nouveau membre vint compléter cette commission.

M. Péeters, fils, a été nommé provisoirement à la place de bibliothécaire, par suite de la retraite de M. Alphonse Coene.

La commission administrative continue à donner tous ses soins à l'institution.

TITRE HUIT.

Hygiène et Salubrité publiques.

SECTION I.

Commission médicale.

Il existe une vacature dans la commission médicale locale, par suite du départ de M^r le chirurgien Van Blommen, que des motifs de santé ont forcé de quitter la ville.

SECTION II.

Personnel médical : Docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements. — Pharmaciens. — Sages-femmes.

Le personnel médical a subi quelques modifications. MM. Van Blommen, chirurgien, et Biget, officier de santé, ont quitté la ville et le sieur J. A. Theyskens, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, est venu s'y établir.

SECTION III.

Conseil de salubrité.

Voir les rapports précédents.

SECTION IV.

Dispensaires. — Secours aux noyés et aux asphyxiés.

Sans observations nouvelles.

SECTION V.

État sanitaire.

L'état sanitaire de notre ville est bon. Comme dans tous les pays, notre cité a été affligée d'épidémie de variole, sa durée a été assez longue, mais la mortalité moins intense qu'ailleurs.

SECTION VI.

Vaccine.

Pendant l'année 1864, le comité de vaccine a fait 385 vaccinations gratuites.

Par arrêté royal du 30 juillet 1864, une médaille en or a été accordée au comité de vaccine, pour la propagation gratuite de la vaccine pendant l'année 1863.

Le comité a également reçu du gouvernement une somme de fr. 25,00, à titre de prime, pour revaccinations faites en 1863.

SECTION VII.

Prostitution.

Sans observations particulières.

SECTION VIII.

Propreté des rues. — Ferme des boues et vidanges.
— Chantier d'équarrissage.

Nous avons mentionné dans notre dernier rapport que, depuis qu'il avait été affermé, le service de l'enlèvement des boues et immondices laissait à désirer. Cet état de chose n'a fait qu'empirer, et attendu que l'entrepreneur se trouvait hors d'état de satisfaire à ses engagements, le conseil communal a décidé de résilier son contrat. L'administration communale se charge en ce moment elle-même de ce service et la propreté des rues n'a fait que gagner à cette mesure.

SECTION IX.

Assainissement des quartiers et améliorations
des habitations affectées à la classe ouvrière.

Les travaux d'assainissement, dont nous avons parlé l'année dernière, continuent à s'exécuter; plusieurs maisons ont été construites dans l'allée des Dominicains et l'élargissement de la ruelle des Sabots s'effectue au fur et à mesure qu'on y élève des constructions nouvelles.

Une nouvelle partie de la ruelle du Paradis a été pavée dans le courant de l'été, de manière que la partie la plus importante de cette ruelle est pourvue d'un pavé.

Nous employons tous nos soins pour que les habitations que l'on construit dans les quartiers habités par la classe ouvrière, possèdent les conditions nécessaires de salubrité.

SECTION X.

—
École de natation,

Voir les rapports précédents.

SECTION XI.

—
Bains et lavoirs publics,

Voir les rapports précédents.

SECTION XII.

—
Enseignements et exercices gymnastiques.

Voir les rapports précédents.

SECTION XIII.

—
Inhumations. — Maisons mortuaires,

Sans observations.

SECTION XIV.

—
Sinistres et accidents,
(orages, grêles, inondations, incendies, etc.)

Depuis notre dernier rapport nous n'avons eu à constater qu'un commencement d'incendie qui a été promptement réprimé,

TITRE NEUF.

Sûreté publique, justice et prisons.

SECTION I.

**Police : organisation et personnel,
ordonnance et règlements.**

Le personnel de la police se compose d'un commissaire, d'un inspecteur et de dix agents de police; ces derniers sont divisés en deux classes : agents de première et de seconde classe; trois agents habitent la banlieue, les autres occupent les aubettes des ci-devant employés de l'octroi.

Le commissaire ainsi que le reste du personnel déploient beaucoup d'activité.

Deux mutations ont eu lieu dans le personnel des agents, savoir : une par suite de démission et l'autre par suite de la nomination de l'agent Verdonck à la place de casernier à la caserne de Sion en remplacement du sieur Lemonnier décédé.

Au commencement du mois de décembre des patrouilles de nuit sont organisées annuellement pour faire le service avec la police locale, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville,

SECTION II.

Arrestations, crimes, délits et contraventions.

Crimes et délits constatés depuis le 30 septembre 1864,
jusqu'au 30 septembre 1865 :

Vols simples	14
” qualifiés	11
Coups volontaires	12
Coups et blessures	9
Subornations de témoins	1
Incendies accidentels	1
Escroqueries	8
Abus de confiance	3
Injures simples	6
Injures graves	13
Calomnies	7
Outrages à la pudeur	4
Attentats à la pudeur	2
Menaces graves	2
Rébellion envers les agents de la force publique	5
Dommages causés aux propriétés mobilières d'autrui	16
Vagabondages	3
Contraventions concernant la fermeture des cabarets	6
Id. du chef de tapage nocturne et injurieux	4
Désertions militaires	2
Personnes noyées accidentellement	1
Id. à la suite de chutes	1
Suicide par strangulation	2
Id. au moyen d'une arme à feu	1
Contraventions diverses	39
Total	<hr/> 173

SECTION III.

Sinistres et accidents. — Suicides.

Voir le tableau qui précède.

SECTION IV.

Actes de courage et de dévouement.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que sept de nos habitants viennent encore d'obtenir des récompenses pour actes de courage et de dévouement posés dans le courant de l'année 1865.

Ce sont : MM : LAMBRECHTS, Pierre, ouvrier, *médaille en vermeil*.

OORTS, Jean Baptiste, boulanger, *médaille en argent*.

VERMETTEN, Gommar, cordonnier, *idem*.

OP DE BEECK, Jean Baptiste, ouvrier, *idem*.

VERSTAPPEN, Pierre François, boucher, *idem*.

VAN DEN BRANDE, Pierre Gommar, ouvrier, *idem*.

TAYMANS, Louis, imprimeur, *idem*.

SECTION V.

Prison et maison de dépôt municipale.

Rien de nouveau à mentionner.

SECTION VI.

Secours contre l'incendie.

Voir le rapport de l'année dernière.

SECTION VII.

Passe-ports.

Il a été délivré dans le courant de l'année 1864, 5 passe-ports pour l'intérieur et 1 pour la nouvelle Écosse (Amérique).

SECTION VIII.

Livrets des ouvriers et des domestiques.

Il a été délivré pendant l'année 1864, 125 nouveaux livrets.

SECTION IX.

Bureaux de placement.

Néant.

SECTION X.

Affichage. — Crieurs publics.

On se réfère à ce qui a été dit précédemment à ce sujet.

TITRE DIX.

Garde civique. - Milice. - Garnison.

SECTION I.

Garde civique.

Voir les rapports précédents.

SECTION II.

Milice.

142 Miliciens ont été inscrits pour le tirage, et le contingent, assigné à notre ville, a été de 32.

Le conseil de milice, siégeant à Malines, a prononcé 25 exemptions.

1 Pour décès.

15 Pour défauts corporels.

9 Pour frères congédiés du service.

Le conseil a ajourné pour une année 90 miliciens, dont 52 appartiennent à des classes antérieures, pour les motifs suivants :

Défauts corporels.	14
Frères au service	24
Défaut de taille	15
Faiblesse de constitution	2
Enfants uniques	16
Soutiens de veuves	6

Militaires en activité de service	9
Fils uniques soutiens de parents	2
Étudiants en théologie.	2

Aucun appel n'a été interjeté par les miliciens contre leur désignation pour le service de la milice nationale.

Trois miliciens ont interjeté appel contre douze exemptions, prononcées par le conseil de milice. La députation en a maintenu huit; une exemption qui était provisoire a été rendue définitive, et trois miliciens exemptés ont été désignés pour le service.

Deux miliciens ont été renvoyés devant la députation permanente par le commandant militaire de la province, en exécution de l'art. 161 de la loi du 8 janvier 1817; l'un a été exempté pour un an et l'autre a été reconnu impropre au service.

Sur 142 miliciens inscrits, 92 savent lire, écrire et calculer; 13 savent lire et écrire; 6 savent lire et 31 sont complètement illettrés.

SECTION III.

Garnison : Casernement. — Logements militaires.

La garnison n'a pas changé; les casernes sont bien entretenues et les habitants ont eu à fournir en 1864 des logements militaires à 27 officiers et à 2252 sous-officiers et soldats.

TITRE ONZE.

Contributions publiques.

SECTION I.

Contributions foncières.

§ 1.

Cadastre.

Le revenu cadastral de toutes les propriétés bâties et non bâties de la ville s'élevait en 1864 à fr. 456734,54.

§ 2.

Contingent.

Le contingent de la contribution foncière pour l'exercice 1864, divisé en 1132 articles, a été établi en principal à la somme de fr. 43453,00

EN CENTIMES ADDITIONNELS.

A. Au profit de l'état	"	8017,07
B. Au profit de la province	"	5214,36
C. Au profit de la commune	"	11297,78
TOTAL.	"	<u>67982,21</u>

SECTION II.

Contribution personnelle.

§ 1.

Nombre des imposés.

Les articles soumis à la contribution personnelle, qui ont été portés sur les différents rôles de 1864, s'élèvent à 1436.

§ 2.

Montant des rôles.

Principal fr. 33703,68

CENTIMES ADDITIONNELS.

A. Au profit de l'état " 3370,37
B. Au profit de la province " 4044,44
C. Au profit de la commune " 8425,90

TOTAL. " 49544,39

§ 3.

Valeur locative.

Cette base figure dans le principal de la contribution personnelle, cité plus haut, pour . . . fr. 8932,00

§ 4.

Portes et fenêtres.

Les portes et fenêtres pour . . . fr. 12622,06

A REPORTER. " 21554,06

REPORT. fr. 21554,06

§ 5.

Foyers.

Les foyers pour " 3119,86

§ 6.

Mobilier.

Le mobilier pour " 5275,22

§ 7.

Domestiques.

Les domestiques pour " 2733,74

§ 8.

Chevaux.

Les chevaux { de luxe pour " 339,20
 { autres " 681,60

TOTAL. " 33703,68

SECTION III.

Contributions des patentes.

§ 1.

Nombre et classement des patentables.

Les rôles des patentes pour l'exercice 1864 comprennent 1203 articles.

§ 2.

Montant des rôles.

Le chiffre, en principal, des rôles des patentes pour l'exercice 1864, s'élève à . . . fr. 10891,28

CENTIMES ADDITIONNELS.

A. Au profit de l'état . . .	»	1088,07
B. Au profit de la province . .	»	326,60
C. Au profit de la commune . .	»	1088,08
TOTAL. . .	»	13394,03

SECTION IV.

Droit de consommation.

Le droit du débit, en détail, des boissons alcooliques s'est élevé en 1863 à fr. 3047,50, représentant 196 débitants.

SECTION V.

Débit de tabac.

Le droit du débit de tabac s'élève à fr. 721,50; les articles du rôle s'élèvent à 54.

SECTION VI.

Accises.

Les droits d'accises, perçus en notre ville pendant l'année 1864, s'élèvent à . . . 276312,73

Répartis comme suit :

Sur le sel	fr. 114283,20
” le vin	” 5046,66
” l'eau-de-vie indigène	” 65037,11
” liquides alcool. distillés à l'étranger	” ” ”
” les bières	” 52167,24
” le vinaigre	” 4330,08
” le sucre de cannes	” ” ”
” le sucre de betteraves	” 35448,44
TOTAL.	” 276312,73

SECTION VII.

Impôt communal et provincial sur les chiens.

La quote-part de la ville pour l'exercice 1864, a été fixée par la députation à la somme de fr. 559,39.

SECTION VIII.

Dégrèvements.

5 Réclamations contre l'assiette des différentes contributions ont été faites pendant l'année 1864, savoir :

2 En matière de contribution foncière; 2 contre l'assiette des droits sur des boissons alcooliques et 1 en matière de patentes.

TITRE DOUZE.

Travaux publics.

SECTION I.

Personnel et organisation du service.

Sans observations.

SECTION II.

Grande et petite voirie.

Le pavé de la grande route de Lierre à Oostmalle est entièrement usé dans sa traverse par notre ville, et nous avons à différentes reprises réclamé son renouvellement.

Sur le rapport de M. l'ingénieur en chef de la province, M. le ministre des travaux publics a fait connaître par sa dépêche du 27 décembre dernier : qu'il était disposé à autoriser l'exécution des travaux d'amélioration du pavage de cette partie de la route; toutefois comme ces travaux devaient donner lieu à une dépense de fr. 20536-75, M. le ministre a décidé qu'ils ne pourraient être effectués qu'en quatre années, dont une partie jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 5100, serait mise en adjudication en 1865.

Dès que cette disposition ministérielle a été portée à notre connaissance, nous avons informé M. l'ingénieur en chef de la province que la ville se proposait de

construire des égouts souterrains et des trottoirs dans la partie de la rue de Bois-le-Duc sise entre la ruelle des Peignes et la Grand'place, et nous l'avons prié de faire commencer les travaux du gouvernement dans cette partie de la rue immédiatement après l'achèvement de ceux que la ville se proposait d'exécuter.

M. l'ingénieur en chef s'est empressé d'adhérer à notre demande et les travaux du gouvernement et de la ville ont été ainsi exécutés avec un ensemble parfait.

Nos chemins vicinaux sont convenablement entretenus; les conseillers de l'extra-muros continuent à nous prêter leur concours pour surveiller les travaux qui s'exécutent à la petite voirie de la banlieue.

Une partie de la chaussée vicinale de Lierre à Con-tich a été haussée; l'écoulement des eaux qui restaient stagnantes sur le pavé réclamait cette mesure.

Par suite de différents contrats d'échanges et d'acquisitions intervenus entre la ville et des propriétaires riverains le chemin vicinal qui longe le canal de dérivation près l'ancienne porte de Lisp, a reçu l'élargissement indiqué dans notre précédent rapport, ce chemin possède aujourd'hui une largeur de 10 mètres 50 centimètres. Il sera nécessaire de régulariser son nivellement et de faire des plantations sur ses bords.

§ 1 et 2.

Plans généraux et spéciaux d'alignement. — Nivellements.

La rue qui contourne l'église de l'Ermitage a reçu un nouvel alignement, elle n'avait au coin de la rue de l'Ermitage qu'une largeur de 5 mètres 15 centimètres; par suite du recul d'une nouvelle construction auquel le propriétaire, M. l'abbé Claes a consenti, elle obtiendra une largeur de 10 mètres 35 centimètres.

Notre attention spéciale est fixée sur l'élargissement des rues avoisinant l'église de l'Ermitage, qui sont toutes habitées par la classe ouvrière.

§ 3.

Entretien des rues, pavage.

Les rues de la ville sont convenablement entretenues. Depuis notre dernier rapport nous avons continué le pavage de la ruelle du Paradis. La partie la plus importante de cette ruelle est aujourd'hui pavée.

§ 4 et 5.

Égouts publics et particuliers. — Trottoirs et urinoirs publics.

Des trottoirs et égouts ont été établis dans la rue de Bois-le-Duc depuis la ruelle des Peignes jusqu'à la Grand'place. Un trottoir avec égout a été également construit hors la porte d'Anvers du côté sud de la rue qui conduit à la station du chemin de fer. Les accotements de cette rue ont été en même temps pavés.

Nous sommes en instance près du gouvernement à l'effet d'obtenir des subsides pour l'exécution de ces travaux.

SECTION III.

Distribution d'eau potable. — Pompes. — Fontaines publiques.

Deux pompes en fer ont été placées sur le canal de dérivation près la porte de Lisp et près la porte de Malines. La grande utilité de ces pompes est généralement reconnue.

SECTION IV.

Distribution du gaz, éclairage public.

Depuis notre dernier rapport le nombre des becs de gaz est augmenté de 65, de sorte qu'il s'élève aujourd'hui à 1067.

Quelques nouvelles améliorations ont été introduites dans l'usine.

Une pompe foulante et aspirante a été placée dans l'intérieur du bâtiment à côté des fours, elle sert à l'usage des chauffeurs et en même temps pour alimenter le réservoir, une seconde pompe a été placée sur la cour à côté de la pompe à goudron et elle sert à puiser les eaux ammoniacales.

L'usine se trouve dans un état parfait d'entretien.

Le compte de l'exercice 1864 s'élève en :

Récettes à . . .	fr. 49583,19
En dépenses à . . .	” 28030,11
Reste excédant . . .	” 21553,08

De cette dernière somme 13000 fr. ont été versés dans la caisse communale.

Au 31 décembre dernier l'usine possédait un capital de fr. 25591,82 tant en espèces qu'en marchandises soldées.

L'usine est aujourd'hui clôturée par un mur du côté du nord et de l'est; il sera nécessaire de compléter cette clôture en prolongeant le mur du côté de l'ouest.

Le directeur continue à diriger l'usine avec un zèle et une intelligence dignes de tous nos éloges.

SECTION V.

Halles et marchés.

Le mouvement de notre marché hebdomadaire aux grains, pendant l'année 1863, a été comme suit :

	Quantités exposées.	Quantités vendues.
Froment . .	10697 hectolitres.	7922 hectolitres.
Seigle . . .	10818 " "	8874 " "
Sarrasin . .	2187 " "	1834 " "
Avoine. . .	3921 " "	3311 " "
TOTAUX.	27623 " "	21941 " "

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer dans nos précédents rapports, les transactions en grains augmentent à domicile en proportion des diminutions que nous constatons annuellement sur les ventes publiques aux marchés hebdomadaires ; les facilités de transport par chemin de fer y contribuent pour beaucoup.

Les transactions en beurre sont très suivies, et les marchés du samedi constatent la vente d'une quantité de 150851 kilogrammes de beurre en cuvettes, non compris le beurre en pièces vendu aux marchés journaliers, ni le beurre hollandais livré ici en grande quantité aux revendeurs campinois.

Nos marchés aux jeunes veaux et aux porcs ont été très-satisfaisants pendant l'année écoulée. Le chiffre des veaux vendus s'élève à 11993 et celui des porcs à 7381.

Les recettes faites en 1864 pour les différents droits de mesurage, de pesage et de place, se sont élevées :

Pour le marché aux grains à . . .	fr.	1213,34
Id. au beurre . . .	”	2279,96
Id. aux jeunes veaux. ”	”	599,65
Id. journalier . . .	”	1433,87
Totaux . . .		5526,82

SECTION VI.

Abattoir.

Néant.

SECTION VII.

Canaux et rivières. — Curage. — Inondations.

La rivière continue à s'envaser dans l'intérieur de la ville et principalement au rivage. L'établissement du canal de dérivation aux alentours de la ville contribue beaucoup à produire cet envasement. Nous continuons à faire exécuter des travaux de curage au Rivage ainsi qu'au Quai.

Pour le surplus nous nous référons à nos rapports précédents.

SECTION VIII.

Casernes.

Voir ce qui a été dit, section III, titre X.

SECTION IX.

Construction, réparation, entretien et reconstruction
des édifices communaux.

Les édifices communaux sont convenablement entretenus. Nous avons fait peindre ou badigeonner les façades des bâtiments d'écoles, des casernes, de la salle du Vredenberg, de l'école de dessin et des autres bâtiments de la ville. Les rampes des ponts, les pompes, les urinoirs, les candelabres et lanternes, les canapés des promenades publiques ont été également peints.

SECTION X.

Ouvertures de places et de rues nouvelles.

Néant.

SECTION XI.

Expropriations.

Néant.

SECTION XII.

Projets d'embellissement et d'assainissement.

Voir titre huit, section IX.

SECTION XIII.

Promenades publiques, boulevards, jardin botanique.

Sans observations nouvelles.

SECTION XIV.

Constructions particulières; application des règlements
sur la police des bâtiments.

Les constructions et reconstructions, qui ont été autorisées en 1864, s'élèvent, savoir :

Constructions sur terrain vierge à	25
Reconstructions totales	6
Reconstructions partielles	28

TITRE TREIZE.

Industrie, Commerce et Agriculture.

SECTION I.

Établissements industriels, machines à vapeur,
autorisations accordées. —

Usines et ateliers incommodes, insalubres ou dangereux.

— Enquêtes de commodo et incommodo.

Les établissements industriels de la ville se trouvent dans une position assez prospère; leur nombre n'a pas varié depuis l'année dernière.

La fabrique de sucre a travaillé pendant la campagne de 1864-1865 près de neuf millions de kilogrammes de betteraves provenant des Polders d'Anvers, de la Hollande et en partie des environs de Lierre; le rendement en a été satisfaisant. Les travaux ont com-

mencé fin septembre et ont été terminés à la fin du mois de février; pendant cette période il a été produit 550000 kilogrammes de sucre, dont une grande partie a été exportée en Angleterre, le restant a été vendu en consommation dans le pays; 200 ouvriers des deux sexes ont été employés aux travaux et le nombre des bateaux employés au chargement et au déchargement s'est élevé à 230.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis, la campagne aurait été assez favorable, quoique les prix des sucres n'aient pas été assez rémunérateurs.

Les fabricants espèrent que la convention établie entre les différents pays producteurs imprimera une nouvelle activité à cette importante industrie et facilitera les transactions.

Depuis l'établissement de cette usine à Lierre, un grand nombre d'ouvriers, qui chômaient à la morte saison, trouvent actuellement de l'occupation pendant cette partie de l'année.

La fabrication des soieries, qui l'année dernière occupait un grand nombre de bras, a considérablement diminué par suite de la cherté excessive de la matière première; espérons que cette crise passagère sera de courte durée.

La fabrication de tapis prend beaucoup de développement; les produits en sont très-recherchés tant dans le pays qu'à l'étranger.

Nous devons en dire autant de la fabrication des instruments de musique en cuivre, dont la réputation s'accroît de jour en jour.

La broderie sur tulle, la cordonnerie et la coutellerie occupent un grand nombre de bras; les produits de ces industries trouvent un débouché facile tant par la

modicité des prix que par la bonne exécution du travail.

Il a été ouvert des enquêtes de commodo et incommodo pour établir les industries suivantes :

1° Un atelier de fabrication d'instruments de musique en cuivre.

2° Deux boucheries.

3° Une boulangerie.

4° Deux coutelleries.

5° Une tremperie de poissons.

Toutes ces demandes ont été accordées.

SECTION II.

Commerce. — Mouvement de la navigation.

Le nombre de bateaux entrés dans notre ville pendant l'année 1864, s'est élevé à six cent cinquante trois, venant de l'intérieur, d'une contenance totale de 23284 tonneaux; tous étaient en destination pour Lierre.

Ces divers bateaux étaient chargés comme suit :

de	{	sel	11
		briques	111
		chaux	32
		betteraves	185
		houille	122
		grains	37
		eau salée	32
		moules	28
		marchandises diverses .	95
		TOTAL.	653

Dans ce chiffre ne sont pas compris les bateaux destinés pour la banlieue et qui passent par l'écluse du Moll; ce chiffre est assez important.

SECTION III.

Transports publics, messageries, chemin de fer.

Le chemin de fer d'Anvers à Hasselt est achevé. Depuis le mois de juillet dernier, la ligne d'Anvers sur Aix-la-Chapelle a été livrée à la circulation. De nombreux convois passent journellement par Lierre, notre station a par là doublé d'importance.

Sur la ligne du chemin de fer de l'état, nous avons obtenu un troisième convoi du matin, qui part de Lierre à 8 heures 10 minutes et se trouve en coïncidence à Contich avec des trains se dirigeant sur Malines et sur Anvers.

Nous ne pouvons que remercier encore M. le ministre des travaux publics, qui saisit toujours toutes les occasions d'introduire des améliorations dans le service du chemin de fer; d'avoir accordé ce convoi, si nécessaire à notre population.

Nous remercions encore M. le ministre des travaux publics pour la suppression du grillage servant de clôture à la station extérieure du chemin de fer de Lierre, et qui masquait à la fois les bâtiments de la station et les belles habitations élevées aux alentours.

Depuis notre dernier rapport il n'est plus survenu de changements dans les services des messageries ni des voitures de roulage.

SECTION IV.

Foires et marchés.

Voir les rapports antérieurs.

SECTION V.

Exposition et concours de produits de l'industrie,
de bestiaux, de produits d'horticulture, etc.

Un concours de bestiaux doit avoir lieu à Lierre au mois d'octobre par les soins du 6^e comice agricole de la société du nord composé des cantons de Lierre, Heyst-op-den-Berg et Duffel.

La ville de Lierre a accordé au comice une somme de 200 francs pour lui permettre de donner une plus grande valeur aux prix à décerner. Le programme du concours a été arrêté et rendu public depuis le mois de juillet dernier.

Le comice a ajouté aux récompenses ordinaires des prix en faveur d'autres animaux domestiques.

La peste bovine qui s'est déclarée dans les pays limitrophes, n'a encore fait aucune victime dans nos environs; espérons que nos bestiaux pourront échapper à ce terrible fléau.

Une société d'horticulture et d'agriculture a été réorganisée à Lierre. Elle a pour but d'encourager l'horticulture et l'agriculture dans cette partie du royaume et de coopérer, par tous les moyens à sa disposition, au progrès de ces branches si importantes de l'industrie nationale.

A l'occasion des fêtes jubilaires de S^t Gommar, elle

a décidé d'organiser une exposition de produits horticoles, agricoles et autres, afin de mettre ses membres et le public à même de puiser d'utiles leçons à cette source féconde en enseignements. Et pour que le résultat en soit plus profitable encore, elle fera un appel non-seulement aux habitants de la ville et des environs, mais à tous les horticulteurs, agriculteurs, fleuristes, pépiniéristes et industriels de la Belgique, afin de faire naître parmi eux, par l'étude et la comparaison des produits obtenus, la fructueuse émulation, cette puissante motrice du progrès.

Mais là ne se borneront pas les efforts de ceux qui se dévouent à cette tâche. La commission administrative veut offrir aux membres de la société les moyens de s'instruire mieux dans ces nobles et pacifiques sciences. Voilà pourquoi elle les conviera pendant les longues soirées d'hiver à des séances où on leur exposera les théories les plus utiles, les méthodes les plus nouvelles et les plus pratiques; enfin, elle compte pouvoir leur fournir ensuite des publications, livres et journaux, qui compléteront l'enseignement qu'ils auront puisés dans les conférences.

La société, afin de pouvoir réaliser la première partie de son programme, s'est adressée simultanément au gouvernement et à l'administration locale pour solliciter des subsides ainsi que les locaux indispensables à l'exhibition.

M^r le ministre de l'intérieur, dans sa haute sollicitude pour tout ce qui concerne les intérêts de l'agriculture, et la ville de Lierre ont accordé avec empressement les faveurs réclamées par les membres de la commission.

Nous félicitons sincèrement les membres de la commission de leur louable entreprise et nous leur souhaitons le plus grand succès, les plus heureux résultats.

SECTION VI.

Subsistances. — Approvisionnements. — Mercuriales.
— Taxe du pain. — Boulangerie et boucherie communales. —
Agence des subsistances. —
Prix moyen de la viande et des principales denrées.

Nous laissons suivre ici un aperçu succinct sur l'état des divers produits de la dernière récolte qui a été en général très-satisfaisante.

La récolte des pommes de terre a été abondante et nous sommes heureux de pouvoir constater que la qualité en est saine. La classe ouvrière dont la pomme de terre est la principale nourriture, pourra se la procurer à des prix peu élevés.

Le froment et le seigle ont donné un bon rendement, quoique la paille soit de moindre quantité par suite des fortes sécheresses que nous avons eues au commencement de l'été dernier.

Les sécheresses ont également exercé une influence défavorable sur les foins, le lin et les trèfles, et on attribue aussi aux fortes chaleurs la rareté de certains fruits; les raisins ont été au contraire d'une grande abondance et ont parfaitement mûri.

Les produits de l'avoine et du sarrasin peuvent être rangés parmi ceux d'une bonne année ordinaire; les regains ont extraordinairement réussi, grâce aux pluies survenues immédiatement après la coupe des foins et au temps favorable lors de la récolte.

Quant aux betteraves, aux navets et aux carottes, la récolte en sera des plus favorables et d'une grande abondance.

Voici les prix moyens des céréales au marché du 23 septembre dernier.

Froment, l'hectolitre.	fr.	19,91
Seigle "	"	11,88
Blé sarrasin "	"	11,17
Avoine "	"	7,30
Pommes de terre, les 100 kil. "	"	5,50
Beurre, le kilogramme	"	2,80

Pour la semaine suivante, le prix du pain de seigle s'élevait à fr. 0,17 par kilogramme.

Le pain de froment n'est plus côté pour la vente en détail.

Voici les prix moyens de la viande :

Viande de bœuf	le kilo,	fr.	1,50
" de vache ou de génisse	"	"	1,27
" de veau	"	"	1,50
" de mouton	"	"	1,80
" de porc	"	"	1,50
Lard	"	"	1,60

SECTION VII.

Tribunal; chambre et bourse de commerce.

Néant.

SECTION VIII.

Conseil de prud'hommes.

Voir ce qui a été dit au rapport précédent.

SECTION IX.

Situation commerciale et industrielle, sursis, faillites.

La situation de notre ville est favorable; nous n'avons à mentionner aucune faillite depuis notre dernier rapport.

SECTION X.

Agriculture.

Notre comice agricole prend beaucoup d'extension et le nombre de ses membres s'est considérablement accru; dans ses réunions il s'occupe spécialement de tout ce qui peut concerner les améliorations à introduire dans l'agriculture. Aussi avons-nous la satisfaction de pouvoir constater que nos agriculteurs recherchent tous les moyens de perfectionnement dans l'amendement des terres et dans les nouveaux procédés introduits dans cette branche si importante de la prospérité générale.

M. le secrétaire du comice, Casteels, à peine installé dans ses fonctions, est décédé après une courte maladie; le comice a nommé en son remplacement M. Engels, géomètre attaché aux travaux d'irrigation du canal de la Campine à Nylen.

Par les soins du comice plusieurs conférences ont été données à Lierre par M. le professeur De Beucker d'Anvers; l'assiduité avec laquelle ces réunions sont suivies, atteste de l'intérêt que le public attache à cet utile enseignement.

TITRE QUATORZE.

Objets divers.

Sous ce titre nous avons, au dernier rapport, mentionné les distinctions qui avaient été accordées à trois de nos habitants, membres de la société de secours mutuels des ouvriers, cordonniers, tanneurs, selliers, reconnue par le gouvernement.

Le gouvernement vient de nouveau d'accorder une décoration ouvrière de deuxième classe au sieur Suetens Gommar, doyen-chef de la dite société et l'arrêté royal qui lui confère cette distinction est accompagné des considérants suivants :

» SÜETENS, GOMMAIRE, âgé de 48 ans, maître cordonnier à Lierre, fait partie de la société de secours mutuels des cordonniers, tanneurs et selliers de Lierre depuis 1835. Il a fait, dans le temps, les efforts les plus louables pour déraciner, au sein de l'association, le déplorable abus de consacrer une partie des revenus communs à des fêtes et à des régals : il s'agissait alors de heurter de front un usage assez généralement établi, et que l'imprévoyance avait en quelque sorte consacré dans la plupart des sociétés mutuelles. Suetens ne recula devant aucun obstacle ; ses collègues s'inspirèrent de son exemple, et c'est grâce surtout à sa fermeté et à son influence que la société se détermina à solliciter la reconnaissance légale, qui lui fut conférée par le gouvernement sous la date du 31 décembre 1853. A la mort de l'ancien doyen-chef, en 1854, Suetens, qui remplissait déjà depuis 4 ans les fonctions de doyen ordinaire, fut

d'une voix unanime appelé à le remplacer, et depuis lors il n'a cessé de diriger l'association avec un tact et un dévouement au-dessus de tout éloge. La conduite et la moralité de ce travailleur d'élite sont irréprochables à tous égards. »

La remise de la décoration conjointement avec celle de plusieurs médailles pour actes de courage et de dévouement, a eu lieu par les soins de l'administration communale, en présence d'un nombreux public.

Nous serons toujours heureux de pouvoir désigner au gouvernement les ouvriers qui par une honorable carrière et une conduite sans tache, se sont rendus dignes de cette distinction.

Messieurs les membres du conseil,

Comme les années précédentes, nous nous faisons un devoir, en finissant notre rapport, de vous adresser nos remerciements pour les soins que vous avez donnés à l'instruction des affaires qui ont été soumises à vos délibérations.

Nos remerciements s'adressent également aux membres des différentes administrations de la ville, ainsi qu'aux fonctionnaires qui ont contribué à faciliter notre tâche.

Fait et arrêté en séance du collège des Bourgmestre et Echevins, le 29 septembre 1865.

Lecture du présent rapport sera donnée au conseil communal dans sa séance publique et obligatoire du 2 octobre 1865.

Le collège des Bourgmestre et Echevins,

PAR ORDONNANCE :

Le Secrétaire,
GISLAIN.

Le Bourgmestre,
G. BERGMANN.

Assemblée des membres du conseil.

Comme les autres précédents, nous nous faisons un devoir, en faisant notre rapport de vous adresser nos remerciements pour les soins que vous avez donnés à l'instruction de l'affaire que cet acte soumet à vos délibérations.

Les observations que nous avons présentées au sein de la commission sont restées sans effet, et nous nous sommes vu refuser la faculté de faire un rapport plus étendu sur les points qui nous ont été soumis.

Il est et sera en conséquence de votre bienveillance et de votre bonté de vouloir bien nous faire connaître vos intentions à cet égard.

En attendant, nous nous permettons de vous adresser nos respects et de vous assurer de notre haute estime et de notre haute reconnaissance.

En attendant, nous nous permettons de vous adresser nos respects et de vous assurer de notre haute estime et de notre haute reconnaissance.

En attendant, nous nous permettons de vous adresser nos respects et de vous assurer de notre haute estime et de notre haute reconnaissance.

En attendant, nous nous permettons de vous adresser nos respects et de vous assurer de notre haute estime et de notre haute reconnaissance.

TABLE DES MATIÈRES.

TITRE PREMIER.

Population. — État civil.

PAGES

Section I. — État de la population. 5

Section II. — Mouvement de l'état civil.

§ 1. Naissances, décès, mariages, divorces, adoptions, légitimations.	5
§ 2. Changements de domicile	10
§ 3. Observations sur la tenue des registres de l'état civil	11
§ 4. Vérifications des naissances et des décès	14

TITRE DEUX.

Administration communale.

Section I. — Conseil communal.	11
Section II. — Collège des bourgmestre et échevins	12
Section III. — Personnel et organisation des bureaux	12
Section IV. — Octroi	12
Section V. — Listes électorales. — Listes du jury. — Élections.	13
Section VI. — Mouvement des affaires administratives	15
Section VII. — Archives communales	16
Section VIII. — Biens communaux	
§ 1. Biens meubles	16
§ 2. Biens immeubles.	16
§ 3. Acquisitions, aliénations, échanges	17
Section IX. — Contentieux	17
Section X. — Actes et règlements communaux	18

TITRE TROIS.

Finances communales.—Analyse du compte de 1864.

Section I. — Dépenses ordinaires et extraordinaires.

A. Ordinaires	19
B. Extraordinaires	19

Section II. — Recettes ordinaires et extraordinaires.

A. Ordinaires	20
B. Extraordinaires	21
C. Recettes faites en dehors du budget, renseignées par rappel dans celui de 1864	21

D. Chemins vicinaux. — Entretien	21
Section III et IV. — Emprunts. — Dettes	22
Section V. — Comptabilité.	
§ 1. Budget	22
§ 2. Compte	22
Section IV. — Caisse de pensions	23

TITRE QUATRE.

Institutions de bienfaisance.

Section I. — Bureau de bienfaisance et comités de charité.	
§ 1. Administration.	23
§ 2. Biens meubles et immeubles	24
§ 3. Legs et donations	24
§ 4. Acquisitions, aliénations, échanges	25
§ 5. Remboursement et emploi de capitaux	25
§ 6. Comptabilité	25
§ 7. Statistique de l'indigence	25
§ 8. Distribution de secours	26
§ 9. Contentieux	27
§ 10. Prix de propreté	27
Section II. — Hospices et hôpitaux.	
§ 1. Administration.	27
§ 2. Biens meubles et immeubles	28
§ 3. Legs et donations	28
§ 4. Acquisitions, aliénations, échanges	29
§ 5. Remboursement et emploi de capitaux	29
§ 6. Comptabilité	29
§ 7. Contentieux	30
§ 8. Statistique des hospices des vieillards, des incurables, des orphelins, etc.	30
§ 9. Statistique des hôpitaux	30
§ 10. Construction d'un nouvel hôpital	31
§ 11. Statistique de l'hospice de maternité	33
§ 12. Aliénés	33
§ 13. Aveugles et sourd-muets	33
§ 14. Enfants trouvés et abandonnés	33
§ 15. Hospices particuliers.	33
Section III. — Mont de piété	
§ 1. Opérations	33

§ 2. Comptabilité	35
Section IV. — Dépôt de mendicité	36
Section V. — Ouvroirs, ateliers de charité	36
Section VI. — Caisse d'épargne, de prévoyance en faveur des ouvriers, associations de secours mutuels	37
Section VII. — Crèche pour la première enfance	38
Section VIII. — École gardienne	38
Section IX. — Association et institutions charitables particulières, expositions d'objets d'art, etc., faites dans un but de bienfaisance.	39
Section X. — Service médical.	39

TITRE CINQ.

Culte.

Section I. — Culte catholique.

§ 1. Clergé	40
§ 2. Traitements et suppléments de traitements	40
§ 3. Églises et presbytères	40
§ 4. Fabrique d'églises	41
§ 5. Biens meubles et immeubles appartenant aux fabriques	51
§ 6. Legs et donations	51
§ 7. Acquisitions, aliénations, échanges	51
§ 8. Remboursement et emploi de capitaux	51
§ 9. Contentieux	51
§ 10. Couvents et corporations religieuses	51
Section II. — Culte protestant, anglican et israélite	51
Section III. — Cimetières	52

TITRE SIX.

Instruction publique.

Section I. — Enseignement primaire.

§ 1. École primaire supérieure	53
§ 2. Écoles primaires et communales	53
§ 3. Écoles primaires privées.	
A. Subsidiées	54
B. Non subsidiées	54
C. Adoptées par la commune	55
§ 4. Écoles gardiennes	55

§ 5. Écoles d'adultes	55
§ 6. Écoles dominicales	55
Résumé	56
§ 7. Écoles d'industrie, d'arts et métiers, d'apprentissage.	57
§ 8. Écoles et cours normaux	57
§ 9. Personnel de l'enseignement, traitements des instituteurs, conférences. — Caisse de prévoyance.	57
§ 10. Bâtimens d'école	57
§ 11. Subside en faveur de l'enseignement primaire	57
Section II. — Enseignement moyen	59
Section III. — Enseignement supérieur	60
Section IV. — Écoles spéciales	61

TITRE SEPT.

Beaux-arts. — Sciences et lettres.

Section I. — Beaux-arts, académie des beaux-arts, écoles spéciales de dessin, de peinture, de gravure, de sculpture, etc. Musée. — Collections particulières, — Exposition d'objets d'art. — Monuments. — Conservatoire. — Écoles et sociétés musicales et dramatiques. — Sociétés d'agrément. — Fêtes publiques.	61
Section II. — Sciences et lettres : académie et sociétés scientifiques. — Bibliothèques. — Autres établissemens scientifiques et littéraires.	66

TITRE HUIT.

Hygiène et salubrité publique.

Section I. — Commission médicale	67
Section II. — Personnel médical : Docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchemens. — Pharmaciens. — Sages-femmes.	67
Section III. — Conseil de salubrité	67
Section IV. — Dispensaires. — Secours aux noyés et aux asphyxiés.	68
Section V. — État sanitaire	68
Section VI. — Vaccine.	68
Section VII. — Prostitution	68
Section VIII. — Propreté des rues. — Ferme des boues et vidanges. — Chantier d'équarrissage	69
Section IX. — Assainissement des quartiers et améliorations des habitations affectées à la classe ouvrière	69

TABLE DES MATIÈRES.

v

Section X. — École de natation	70
Section XI. — Bains et lavoirs publics	70
Section XII. — Enseignement et exercices gymnastiques	70
Section XIII. — Inhumations. — Maisons mortuaires	70
Section XIV. — Sinistres et accidents (orages, grêles, inondations, incendies, etc.)	70

TITRE NEUF.

Sûreté publique, justice et prisons.

Section I. — Police : organisation et personnel, ordonnances et règlements	71
Section II. — Arrestations, crimes, délits et contraventions	72
Section III. — Sinistres et accidents. — Suicides	73
Section IV. — Actes de courage et de dévouement	73
Section V. — Prison et maison de dépôt municipale	73
Section VI. — Secours contre l'incendie	73
Section VII. — Passe-ports	74
Section VIII. — Livrets des ouvriers et des domestiques	74
Section IX. — Bureaux de placement	74
Section X. — Affichage. — Crieurs publics	74

TITRE DIX.

Garde civique. — Milice. — Garnison.

Section I. — Garde civique	75
Section II. — Milice	75
Section III. — Garnison : casernement. — Logements Militaires	76

TITRE ONZE.

Contributions publiques.

Section I. — Contributions foncières.

§ 1. Cadastre	77
§ 2. Contingent	77

Section II. — Contribution personnelle.

§ 1. Nombre des imposés	78
§ 2. Montant des rôles	78
§ 3. Valeur locative	78

§ 4. Portes et fenêtres	79
§ 5. Foyers	79
§ 6. Mobilier	79
§ 7. Domestiques	79
§ 8. Chevaux	79
Section III. — Contributions des patentes.	
§ 1. Nombre et classement des patentables	79
§ 2. Montant des rôles	83
Section IV. — Droit de consommation	80
Section V. — Débit de tabac.	80
Section VI. — Accises	80
Section VII. — Impôt communal et provincial sur les chiens	80
Section VIII. — Dégrèvements.	81

TITRE DOUZE.

Travaux publics.

Section I. — Personnel et organisation du service.	82
Section II. — Grande et petite voirie.	
§ 1 et 2. — Plans généraux et spéciaux d'alignements. — Nivellements.	83
§ 3. Entretien des rues, pavage	84
§ 4 et 5. — Égouts publics et particuliers. — Trottoirs et urinoirs publics	84
Section III. — Distribution d'eau potable. — Pompes. — Fontaines publiques	84
Section IV. — Distribution du gaz, éclairage public	85
Section V. — Halles et marchés	86
Section VI. — Abattoir	87
Section VII. — Canaux et rivières. — Curage. — Inondations	87
Section VIII. — Casernes	87
Section IX. — Construction, réparation, entretien et reconstruction des édifices communaux	88
Section X. — Ouverture de places et de rues nouvelles	88
Section XI. — Expropriations.	88
Section XII. — Projets d'embellissement et d'assainissement	88
Section XIII. — Promenades publiques, boulevards, jardin botanique.	88
Section XIV. — Constructions particulières, application des règlements sur la police des bâtiments	89

TITRE TREIZE.

Industrie, commerce et agriculture.

Section I. — Établissements industriels, machines à vapeur, autorisations accordées. — Usines et ateliers incommodes, insalubres ou dangereux. — Enquêtes de commodo et incommodo.	89
Section II. — Commerce. — Mouvement de la navigation	91
Section III. — Transports publics, messageries, chemin de fer	92
Section IV. — Foires et marchés	93
Section V. — Exposition et concours de produits de l'industrie, de bestiaux, de produits d'horticulture, etc.	93
Section VI. — Subsistances. — Approvisionnement. — Mercuriales. — Taxe du pain. — Boulangerie et boucherie communales. — Agence des subsistances. — Prix moyen de la viande et des principales denrées.	95
Section VII. — Tribunal, chambre et bourse de commerce	96
Section VIII. — Conseil de prud-hommes	96
Section IX. — Situation commerciale et industrielle, sursis, faillites.	97
Section X. — Agriculture	97

TITRE QUATORZE.

Objets divers.	98
----------------	----